

DÉBAT PUBLIC ÉOLIENNES FLOTTANTES AU SUD DE LA BRETAGNE

Du 11 septembre 2020 au 27 novembre 2020

Compte-rendu intégral Réunion thématique « Usages de la mer » Vendredi 20 Novembre 2020

SALLE/ADRESSE :	Visioconférence
PARTICIPANTS :	115 personnes
DÉBUT > FIN :	17 h 00 à 19 h 30 (durée du REC : 2 h 31)
QUESTIONS-RÉPONSES :	13 questions

CPDP :

M.	Jean-Pierre	BOMPARD	Membre de la Commission particulière du débat public
M.	Laurent	PAVARD	Président de la Commission particulière du débat public

Intervenants :

M.	David	PROTHAIS	Animateur
M.	Armand	QUENTEL	Comité des pêches de Bretagne
M.	Philippe	DELHAYE	Représentant le comité de pilotage des sports nautique en Bretagne
Mme	Anne	GEORGELIN	Syndicat des énergies renouvelables
Mme	Gaël	LE SAOUT	Conseillère régionale, région Bretagne
Mme	Audrey	OLIVIER	Comité départemental des pêches du Morbihan
M.	Julien	DUBREUIL	Chargé de mission, comité des pêches de Bretagne
M.	Olivier	LE NEZET	Président du comité des pêches de Bretagne
M.	Bertrand	BOURDON	RTE
M.	Jean-Michel	LOPEZ	Directeur général délégué, transitions environnementales énergies marines, région Bretagne
M.	Jean-Michel	CHEVALIER	Adjoint du préfet maritime de l'Atlantique
M.	Guillaume	SELLIER	DIRM NAMO

COMPTE-RENDU DE RÉUNION :

M. David PROTHAIS, animateur

Mesdames et messieurs, bonjour. Nous venons de passer le cap symbolique des cent participants, et donc, nous vous proposons de démarrer cette réunion. Merci à tous d'avoir été ponctuels pour cette réunion de débat public sur les usages de la mer en Bretagne. C'est une visioconférence comme vous pouvez le constater. Nous allons essayer de tenir le cap des deux heures de réunion. Ce sera un petit défi collectif, mais je compte sur l'ensemble des intervenants et sur vous, public, pour tenir ce timing.

J'ai eu l'occasion de me présenter. David PROTHAIS, je suis l'animateur de cette réunion. Cette fonction m'a été confiée par la Commission particulière du débat public qui aura l'occasion de se présenter tout à l'heure et qui organise en toute indépendance et en toute neutralité ce débat, et j'ai quelques collègues à mes côtés, Olivia, Nicolas, Matthieu. Ils sont là pour vous accompagner tout au long de la réunion. J'ai eu l'occasion de vous présenter les fonctionnalités, je ne vais pas revenir dessus, mais sachez que nous avons un *chat*, n'hésitez pas à l'utiliser pour demander de l'aide si besoin. C'est quelque chose que nous allons utiliser de toute façon pour dialoguer tout au long de cette réunion.

Sans plus attendre, je vous propose de partager les règles du jeu, de collectivement nous mettre d'accord sur un certain nombre de règles. Tout d'abord, nous sommes là pour argumenter et défendre un certain nombre de points de vue sur le projet qui est mis en débat public. C'est un point important. Nous sommes là pour faire le tour des arguments autour du projet qui est soumis à débat et nous attendons de l'ensemble des intervenants et des participants qu'ils puissent manifester le maximum d'arguments en toute bienveillance, en faisant preuve d'un accueil respectueux des points de vue qui peuvent être divergents. Chacun vient à cette réunion avec des expériences diverses et variées de la côte, de la mer. C'est important de les partager avec pour certains des professions directement concernées par ce débat, d'autres sont présents en tant que riverains, certains participants viennent peut-être d'autres territoires, nous en parlerons tout à l'heure. Il est important de faire preuve de bienveillance aussi bien à l'oral que dans le *chat*, je tiens à le préciser, nous sommes là pour dialoguer avec respect.

On va essayer d'être le plus concis possible et de respecter les temps de parole. Nous avons un déroulé un peu strict à suivre parce que nous avons un programme très copieux. Nous avons la chance d'avoir de nombreux intervenants. Le sujet est large. Nous avons demandé, et je me permets d'insister auprès des intervenants, de tenir leur temps de parole afin que dans les deux heures nous puissions aborder l'ensemble des sujets qui sont au programme. Cela n'épuisera pas le sujet. Le débat public ne se termine pas tout à l'heure à 19 h. Il y a des outils, il y a internet, il y a d'autres réunions prévues, ce n'est qu'un point d'étape, mais nous allons tout de même essayer de faire le tour d'un certain nombre de sujets ce soir.

La transparence, c'est important. Nous vous invitons à vous nommer et nous vous inviterons à vous présenter le cas échéant si vous prenez la parole. Par ailleurs, la réunion est enregistrée en vidéo. Les archives seront publiées sur le site du débat. Ce sont des règles sur lesquelles je vous propose collectivement de nous accorder. Si jamais il y a une remarque, n'hésitez pas à vous manifester notamment dans le *chat* si cela vous pose un quelconque souci sinon je considère qu'elles sont acquises et que nous en avons la responsabilité collective.

Avant de démarrer les réunions, on vous propose un petit film que certains d'entre vous connaissent déjà, il présente l'objet du débat.

Projection d'un film

En complément de cette vidéo de présentation, je vais proposer à Jean-Pierre BOMPARD, membre de la Commission particulière du débat public de bien vouloir prendre la parole pour présenter quelques compléments sur le débat public qui est en cours. Jean-Pierre ?

M. Jean-Pierre BOMPARD, membre de la Commission particulière du débat public

On arriverait même à voir quand on est en Bretagne où je suis à l'heure actuelle. Comme cela a été dit d'ailleurs par David PROTHAIS, on est sur la transparence, un débat argumenté, une égalité de traitement, neutralité et impartialité et une indépendance vis-à-vis du maître d'ouvrage ce qui permet de dire que, y compris l'opportunité du projet, peut faire l'objet évidemment de débats. Ce n'est pas acquis dès le départ.

La CPDP est une commission qui a été nommée par la CNDP. Le président est Laurent PAVARD. Les autres membres ont aussi été nommés par la CNDP. On est un peu dans la phase de la dernière ligne droite malheureusement en confinement pour l'instant. C'est le deuxième confinement que l'on assume. Ce débat se terminera le 21 décembre. Nous aurons deux mois pour remettre notre rapport avec un certain nombre d'observations. Tous les points de vue seront recensés et nous ferons un certain nombre de recommandations. Les maîtres d'ouvrage auront trois mois au maximum pour répondre.

La mission de la CNDP est chargée de garantir et défend le droit individuel à l'information et à la participation sur les projets où les politiques ont un impact sur l'environnement.

On a voulu remettre dans cette présentation la référence constitutionnelle pour éviter toute ambiguïté. C'est la Charte de l'environnement qui est reprise ici dans son intégralité, je ne vais donc pas commenter tous les articles, mais l'article important pour notre débat pour que chacun se situe bien dans ce qu'est un débat public est l'article 7. Je vous le relis, « *Toute personne a le droit dans les conditions et les limites définies par la loi d'accéder aux informations relatives à l'environnement détenues par les autorités publiques et de participer à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement* ». Donc, il y a à la fois l'information et la participation. C'est un élément extrêmement important pour que le débat public puisse se dérouler avec confiance dans une période dans laquelle la parole publique est assez souvent mise en cause.

J'ai terminé ma présentation.

M. David PROTHAIS, animateur

Merci, Jean-Pierre, pour cette présentation sur le débat. N'hésitez pas à utiliser le *chat* si jamais vous avez des observations sur le débat, des réponses pourront vous être apportées tout au long de cette réunion. Sans plus attendre, je vous propose de vous présenter le programme.

On a fait une petite introduction pour que nous partagions un certain nombre d'informations sur le projet mis en débat et sur le débat. Nous allons avoir dans une première séquence des interventions pour présenter un petit peu l'historique de ce débat. On va parler de zonage. En fait, il y a déjà eu des discussions, des concertations entre les parties prenantes, notamment les industriels, le Comité des pêches et l'État sur le sujet. Ceci a conduit à définir une zone qui vous a été présentée dans le cadre de l'introduction de cette réunion. Ce sera l'occasion de prendre un petit temps pour bien comprendre d'où vient cette zone, comment elle a été construite et quels sont déjà les enjeux qui la traversent par rapport aux usages de la mer, le sujet du jour.

Pendant cette phase, on vous invite à utiliser le *chat* en priorité pour faire part de vos observations et de vos questions. On en relaira certaines à l'issue des deux présentations qui vont être faites. Je vous dis cela parce qu'il est important qu'on partage ce premier temps de présentation, mais c'est aussi important que rapidement on passe à une table ronde où on va parler des usages actuels sur la zone et les usages nouveaux avec des interventions du comité des pêches, du comité de pilotage sur les sports nautiques, de la Préfecture maritime, des industriels de l'industrie éolienne pour que chacune de ces parties prenantes puisse partager ses perceptions de la zone et les enjeux. Tout au long de cette table ronde, là aussi, si vous dialoguez par *chat*, on relaira vos observations et on prendra quelques observations du public à la fin de chaque séquence avec les personnes qui voudraient participer oralement.

Nous aurons ensuite un temps plus libre d'échanges à la fin de la réunion d'une trentaine de minutes. Vous pourrez participer tout au long, mais comme vous l'avez bien compris le programme est dense. Les intervenants vont faire preuve de concision, j'en suis sûr, je leur fais confiance, et à vous aussi, le public qui êtes invités à utiliser le *chat* en priorité. Vous aurez aussi l'occasion tout au long de la réunion de prendre la parole. On aura un petit mot de conclusion, nous l'espérons, vers 19 h.

On voulait d'abord vous proposer une petite série de questions, trois questions que l'on voulait vous proposer pour faire connaissance. Nous sommes cent-treize en ligne actuellement. Certains viennent de territoires différents. J'ai demandé à Nicolas en régie de lancer ce qu'on appelle un petit sondage,

une petite question qui vous invite à préciser à quel titre vous participez ce soir à la réunion. On est tous citoyens, vous allez me dire, c'est le premier item. Vous pouvez très simplement n'être pas uniquement comme citoyen et le débat public vous ouvre grand les bras pour participer avec cette qualité. Au-delà d'être citoyen, vous êtes peut-être aussi pêcheur professionnel, pêcheur amateur, professionnel du nautisme, membre d'une association locale ou acteur de l'énergie, nous vous invitons à répondre. C'est une première question.

Si vous descendez un petit peu avec la molette de votre souris, il y a deux autres questions. On vous demande si vous habitez en Bretagne, en Pays de Loire, ou dans d'autres contrées, et si vous avez déjà participé à ce débat public d'une manière ou d'une autre. On vous laisse volontiers cliquer. Il est à noter que pour ceux et celles qui seraient par téléphone il est bien sûr impossible de voter ou ceux qui utilisent l'option Zoom par navigateur, mais ceux qui ont installé l'application ont accès à ces questions. Il n'y a pas de question piège. C'est pour faire connaissance. On aura quelques pourcentages. Je vois dès à présent que près de la moitié d'entre vous a répondu. On va attendre encore quelques instants et on va pouvoir partager les résultats de ces petites questions préliminaires.

C'est l'occasion pour vous d'ouvrir la liste des participants et de voir la diversité des personnes qui participent ce soir. Nous avons la chance d'être très nombreux sur ce sujet très important. Nous avons encore quelques votants qui arrivent, 75 votants sur 110. Encore quelques secondes, quand le chiffre se stabilisera, je vais proposer à Nicolas de mettre fin au sondage. Je crois que nous sommes à près de 80 réponses. Il y a encore des personnes qui nous rejoignent. C'est l'occasion de les saluer. Si cela convient à tout le monde, Nicolas, je vais te proposer de mettre fin au sondage et de partager les résultats.

Nous avons une diversité d'acteurs. Il y a bien sûr des citoyens, ce sont les plus nombreux. Nous avons des pêcheurs. Il est à noter que des pêcheurs qui sont dans une salle du comité des pêches n'ont pu voter qu'une seule fois, mais à ma connaissance ils sont plusieurs. Olivier m'a indiqué tout à l'heure qu'ils étaient sept. Donc, ce chiffre est sous-estimé par rapport à la réalité, mais un certain nombre de pêcheurs professionnels sont représentés, des plaisanciers, des membres d'association, des acteurs de l'énergie et des agents publics. Pour les trois quarts, vous êtes de Bretagne, mais aussi un petit peu des Pays de Loire et d'autres contrées. Un peu plus de la moitié d'entre vous a déjà participé au débat public. Pour une bonne partie, c'est leur première participation. Bravo de nous rejoindre. N'hésitez pas à consulter le site pour avoir des précisions sur le débat si vous n'y êtes pas tout à fait familier. C'était pour faire connaissance.

Nous allons maintenant rapidement passer à la première séquence du débat. L'idée était de faire un point sur ce qui a été pris en compte en matière d'usages stratégiques qui a conduit à faire un choix de zones en débat. Ce sera une présentation en deux temps. Dans un premier temps, Guillaume SELLIER va prendre la parole en tant que Directeur interrégional de la mer façade nord-atlantique Manche Ouest, DIRM ou NAMO pour utiliser l'acronyme. Il nous présentera les travaux, notamment du document stratégique de façade. Puis, Monsieur Jean-Michel LOPEZ de la région Bretagne. On va commencer par l'intervention de la DIRM qui va nous parler de la planification à l'échelle de la façade nord-atlantique Manche Ouest avec un deuxième petit film que je vais vous présenter tout de suite avant de lui passer la parole pour présenter la concertation qui a eu lieu sur le DSF.

Projection d'un film

Monsieur SELLIER ?

M. Guillaume SELLIER, DIRM NAMO

Je vous remercie. Il faut retenir de cette présentation que le document stratégique de façade est un outil de planification de l'espace marin qui est demandé par deux directives, celle de 2008 sur la stratégie de la protection de l'environnement marin et celle de 2014 sur la planification maritime. J'ajouterai le fait que le ministre de l'Environnement, le 15 décembre 2017, a demandé à ce que la localisation des espaces maritimes dédiée aux énergies marines renouvelables soit bien intégrée dans le projet de planification.

Cela a conduit comme vous l'avez vu dans le diaporama à l'adoption d'abord d'une grande phase de discussion avec les acteurs, il y a déjà eu un débat public avec six réunions, six concertations dans chacun des six départements de la région avec des citoyens et des garants de façon à faire partager cet effort de planification. Cela a abouti à l'adoption de la première phase du document stratégique, le 24 septembre 2019. La carte que vous avez sous les yeux est effective, c'est un arrêté interpréfectoral.

J'attire l'attention des membres ici présents sur le fait qu'il est indiqué dans cette carte que déjà à l'époque on avait identifié la zone 3B, la zone située au sud, la première zone en rouge au sud, comme étant la première zone où aurait lieu un débat public sur les éoliennes en mer, l'éolien flottant. Ceci a d'ailleurs été consacré dans le décret relatif à la politique publique énergétique puisque celui-ci attribue en Bretagne Sud en conformité avec le document stratégique de façade la nécessité de bâtir deux projets d'un total de 700 MW.

C'est ce que l'on retrouve sur cette carte que l'on appelle carte des vocations. Ce sont de grands ensembles, mais on voit bien que déjà en 2019 est identifié très clairement le fait que c'est au sud de la Bretagne, et pas ailleurs, qu'aura lieu le premier débat sur l'éolien en mer, l'éolien flottant.

J'en ai terminé avec le document stratégique de façade. Je vous propose de passer aux enjeux du sud de la Bretagne puisque, entre l'adoption du document stratégique de façade en 2019 et le débat public qui a été lancé à l'été 2020, il s'est écoulé une certaine période pendant laquelle le ministère nous a demandé de préciser la zone du document stratégique de façade. Le travail de précision réalisé est largement bâti à partir des contraintes incontournables, et en premier lieu, les impératifs de défense (première carte). Cette carte représente la carte des zones prescriptives dans lesquelles il ne peut pas y avoir d'implantations d'éoliennes compte tenu des activités de défense. Il est important de noter que ces périmètres qui figurent sur cette carte ont été largement nettoyés et réactualisés par l'autorité maritime.

Le deuxième impératif concerne le trafic maritime. Il est évident que l'on ne va pas installer des éoliennes là où se trouve le trafic maritime le plus dense, cela n'aurait pas de sens. On voit bien le gradient croissant puisqu'on passe du jaune là où on a le trafic le moins dense au rouge où on a le trafic le plus dense. Vous pouvez voir que le trafic le plus dense est le plus proche des côtes. J'attire votre attention sur la nécessité de bien regarder la zone située dans le Sud-Ouest de Belle-Île, c'est une zone qui effectivement apparaît en orange.

La troisième contrainte importante est une contrainte environnementale. Comme je l'ai indiqué en introduction, le document stratégique de façade est la fusion en droit français de deux directives communautaires, l'une sur la planification maritime et l'autre sur la protection de l'environnement marin. Cela n'aurait pas de sens de construire des champs d'éolien sur des espaces marins protégés. C'est la raison pour laquelle il a fallu prendre en considération l'espace maritime protégé. Il faut savoir que l'espace maritime protégé au sud de la Bretagne est dense.

Enfin, si vous superposez ces cartes, vous obtenez une zone située à l'ouest de Belle-Île qui constitue la zone de moindre contrainte. Partout ailleurs, il est impossible d'implanter des éoliennes. C'est ce qui est important. Donc, la situation, l'état des lieux, nous a contraints, ce n'est pas un choix en opportunité, à définir la zone qui est portée au débat public sur l'espace libre mentionné sur cette carte. C'est la raison pour laquelle tout naturellement la zone du débat est la résultante de l'ensemble de ces contraintes. On a bien une logique d'entonnoir qui part des principes généraux de politiques publiques, politique énergétique, planification maritime et progressivement par couche successive on arrive à cette zone qui fait un peu plus de 1 000 km² dans laquelle au sein du débat public on doit identifier une zone de 600 km² et ensuite des zones plus petites correspondant à des champs d'éoliennes.

Juste un dernier point. Un parc de 250 MW occupe environ 50 km². Il représente à peu près en taille l'espace du mot zone. Cela donne une idée de l'impact sur l'espace maritime du projet final.

M. David PROTHAIS, animateur

Un grand merci pour la concision de vos propos et leur clarté pour cet exercice de planification. Sans plus attendre, je vais proposer à Jean-Michel LOPEZ, Directeur général délégué aux transitions environnementales énergies marines de la région Bretagne de prendre la parole. C'est l'occasion de signaler que Gaël LE SAOUT, conseillère régionale Bretagne, est également présente parmi nous. Elle pourra répondre aux questions qui seraient adressées à la région. Monsieur LOPEZ ?

M. Jean-Michel LOPEZ, directeur général délégué, transitions environnementales énergies marines, région Bretagne

Bonjour à toutes et à tous. Je vais reprendre les éléments préparatoires qui ont été travaillés, Monsieur PROTHAIS les a évoqués, en amont de cette procédure dans le cadre d'une conférence régionale mer et littoral, et ce depuis début 2015. J'interviens, mais je le fais pour le compte des trois coprésidents de cette conférence régionale mer et littoral : le préfet de région, le préfet maritime et le président du Conseil régional. Cette diapositive n'a pas vocation à être commentée dans le détail, mais elle montre les différentes étapes qui nous ont conduits à travailler collectivement au sein de cette conférence régionale mer et littoral. Elle est composée de 180 acteurs qui de près ou de loin travaillent sur le sujet du maritime et du littoral en Bretagne.

Cette conférence a nécessité la mise en place d'un groupe de travail spécifique sur les énergies marines renouvelables pour anticiper et préparer ces travaux de planification énergétiques et maritimes. Des réunions de préparation ont eu lieu depuis 2015. Elles font que ce sujet aujourd'hui arrive avec un degré de maturité relativement fort au sein des instances d'échange entre les différents partenaires régionaux sur le sujet. Pour faire le lien avec ce qui a été présenté précédemment par Guillaume SELLIER sur le calendrier d'élaboration du document stratégique de façade, évidemment les deux exercices se font en parfait croisement et en parfaite réflexion. Il faut se souvenir que les groupes de travail qui nous ont conduits à travailler sur les éléments cartographiques environnementaux et socioéconomiques et à faire un certain nombre de propositions régionales ont été rythmés notamment par des commandes ministérielles qui ont sollicité les acteurs régionaux notamment celle de fin 2017 qui a identifié un certain nombre de zonages au sujet de l'hydrolien et l'éolien flottant pour lequel ces travaux préparatoires nous ont permis de faire des propositions concertées à la maille régionale.

Comment avons-nous travaillé sur ce sujet au sein du groupe de travail EMR de la CRML ?

Les travaux se sont appuyés sur des éléments techniques et des études préparatoires techniques, notamment sur la base d'un paramètre appelé le LCOE (Levelized Cost Of Energy). C'est le coût actualisé de l'énergie. C'est un modèle financier de production de l'électricité qui tient compte d'éléments de potentiel, de coût de raccordement, d'éléments d'investissement et de coûts d'opération maritime. On s'est appuyé également sur des données d'usage de servitude qui pour partie ont été présentées par Guillaume SELLIER. Ce sont les cartes qui à la différence de celles qui ont guidé les travaux de 2015 et de 2016 ne sont pas forcément celles qui ont été ajustées comme il l'a précisé en 2018 et 2019, mais les principes étaient les mêmes.

Deux macrozones ont été identifiées au Nord et au sud de la Bretagne. Les acteurs régionaux ont fait le choix en 2017 pour la question de l'éolien flottant de concentrer leurs travaux sur la macrozone sud considérant qu'en Bretagne Nord compte tenu d'un certain nombre d'autres dossiers d'impact, conséquences du Brexit, et de degré de maturité de la réflexion du sujet sur cette côte bretonne, les travaux pouvaient être concentrés et seraient sans doute plus faciles à apporter dans le contexte que nous connaissons en Sud Bretagne.

La macrozone sud Bretagne pour zoomer sur cette zone en particulier, comment a-t-elle été déterminée ? Vous allez retrouver pour partie les éléments qui ont été présentés dans le cadre de la détermination de la zone ouverte aujourd'hui au débat public, la première d'entre elles, ce sont les contraintes de navigation. Cela a été évoqué précédemment, l'accès au port de Lorient a été une manière de déterminer une première limite nord-ouest pour la zone de travail. Nous avons ensuite intégré de la même façon que présentée précédemment des contraintes et servitudes militaires sur la partie ouest ainsi que sur la partie est de la zone compte tenu du fait également qu'il y avait au Nord-Est de cette zone la proximité (petit rectangle vert) de la ferme-pilote éolienne flottante de Groix – Belle-Île, il y avait donc aussi une vigilance étant donné la proximité de la zone de travail par rapport à cette ferme-pilote et la proximité de Belle-Île tout à l'Est de la zone, et enfin la détermination de la limite sud essentiellement pour des questions de distance à la côte parce que le coût de production de l'énergie en fonction de la distance de raccordement devient prohibitif à une certaine distance par rapport à la capacité à installer des infrastructures de production sur ces espaces maritimes, mais ce sont les éléments qui ont été présentés tout à l'heure et qui déterminent la zone ouverte au débat public, ce sont les mêmes qui nous ont aidés à déterminer cette macrozone Sud.

Au sein de cette macrozone Sud, et compte tenu de la commande ministérielle de fin 2017, les membres de la CRML, 180 membres, ont été saisis en avril 2018 sur la base d'un jeu de cartes de météo océanique, données de vent, données de houle, géotechniques de navigation maritime, de

contraintes et servitudes militaires ou de points de vigilance environnementale pour, au sein de cette zone de 1 460 km², identifier une zone de 600 km².

Pourquoi 600 km²? À l'époque, l'objectif politique, celui du Conseil régional dans le cadre de sa stratégie de 2005, était de proposer l'installation d'une infrastructure pour une puissance de 1,5 GW avec une référence de 200 km² pour 500 MW. Quand vous faites le calcul, cela fait une zone de 600 km². C'est l'objectif que les acteurs régionaux ont souhaité retenir 1,5 GW pour justement identifier une zone au sein de cette macrozone sud Bretagne.

À la suite de cette saisine, nous avons reçu des contributions des acteurs régionaux, et en premier lieu, les contributions des acteurs de la pêche bretonne. Ils ont formulé un certain nombre de propositions cartographiques. Elles ne sont pas toutes représentées. On a zoomé sur le sud Bretagne, mais il y en avait d'autres au large des côtes. Il a été fait le choix de retenir parmi ces différentes propositions la première zone qui se situait au sein de la macrozone sur laquelle la saisine était effectuée ce qui ne met pas de côté les autres zones proposées, mais dont il a été décidé que compte tenu du degré de maturité et de la réflexion au niveau de ce premier appel d'offres, elle pouvait être gardée à l'esprit, mais on y travaillerait dans un deuxième temps. Pour autant, nous avons une zone au sein de la macrozone qui était la proposition de la pêche bretonne.

Nous avons ensuite regardé les propositions des structures représentatives industrielles que sont le SER et la FÉE, le Syndicat des énergies renouvelables et France Énergie éolienne, et nous avons réalisé une représentation cartographique de leurs propositions. Ils nous ont fait part d'un certain nombre de critères, de distance à la côte, de vigilance par rapport à la ferme-pilote. La représentation cartographique de leurs propositions est celle-ci. Si l'on juxtapose les propositions cartographiques réalisées par la pêche bretonne, on a donc une zone commune entre les acteurs de la pêche et les industriels que nous pouvons matérialiser ici. Il a été décidé compte tenu du fait que cette zone était en deçà de la surface que nous nous étions donnée de 600 km² de retenir une zone complémentaire de cette contribution des industriels pour l'intégrer à la proposition des acteurs régionaux.

En dépit de cette intégration, la surface était encore un peu courte par rapport à l'objectif de 600 km², nous avons regardé parmi les données que les développeurs nous avaient communiquées au Nord et au sud de cette zone. Là, vous avez la zone centrale à la suite de l'analyse des données de la pêche et des industriels, donc les contributions des développeurs au Nord et au Sud. Sur ces quatre rectangles complémentaires, nous avons regardé quels pouvaient être les impacts de ces zones.

Sur la première de ces zones, celle au Nord-Ouest, compte tenu d'un certain nombre d'enjeux environnementaux, notamment avifaunes à proximité de la côte, il a été décidé de ne pas retenir cette zone. De la même façon, concernant la zone Sud-Ouest, à la suite d'une étude de pêche qui a été réalisée en 2018, et compte tenu des impacts potentiels sur les activités de pêche sur cette zone, il a été également décidé de ne pas retenir cette partie.

Sur les douze autres zones, notamment la zone Nord-Est, bien qu'elle avait une forte proximité avec la ferme-pilote éolienne flottante de Groix-Belle-Île, il a été décidé de retenir cette zone parce qu'elle avait été étudiée lors de l'appel à manifestation d'intérêt de 2015, et donc de maintenir cette zone dans la proposition, mais avec un périmètre de vigilance de 10 km autour de la ferme-pilote.

Sur la zone Sud-Est, bien que ce soit une zone en limite de LCOE favorable compte tenu de la distance à la côte, notamment de l'impact du coût de raccordement, il avait été cependant décidé à l'époque de maintenir cette proposition.

On arrive donc à une zone globale, la zone retenue par les acteurs régionaux dans le cadre de la CRML, une zone CRML de 516 km². Cette zone a été présentée en assemblée plénière de la conférence mer et littoral. C'est une zone de consensus. Au sein de cette zone, il y a des zones préférentielles pour chacun de ceux qui ont contribué à l'élaboration de cette zone. Pour autant, c'est la zone pour laquelle il a été décidé qu'elle pouvait être présentée collectivement en réponse à notre sollicitation du ministre pour identifier une zone pour l'implantation d'éolien flottant. La présentation en bas à gauche vous permet de voir comment cette zone CRML vient s'insérer au sein de la zone ouverte au débat public tel qu'elle a été présentée précédemment par Guillaume SELLIER.

Cette zone est bien sûr une contribution parmi d'autres contributions. Pour autant, c'est une contribution importante puisque cette contribution vient après cinq ans de travail qui vient sous forme de consensus de 180 acteurs maritimes en Bretagne. C'est une contribution que l'on considère aujourd'hui avec un premier niveau de dérisquage et elle a été validée à l'unanimité des membres de la CRML. Donc, pour les acteurs régionaux, c'est la raison pour laquelle il était important de matérialiser cette proposition dans le cadre du débat public.

M. David PROTHAIS, animateur

Merci, Monsieur LOPEZ. Bravo, d'avoir tenu le temps qui vous était imparti pour cette présentation. Elle permet de voir un petit peu l'historique des exercices de planification précédents, de bien expliquer pourquoi le débat public arrive avec une zone et de montrer qu'il y a déjà eu un dialogue avec les acteurs qui sont représentés ce soir, notamment les industriels et les pêcheurs, pour déterminer, au sein de cette zone, la zone dite CRML sur laquelle nous allons revenir.

Je vous propose de peut-être prendre quelques observations rapides de compréhension, des questions éventuelles à Monsieur SELLIER et à Monsieur LOPEZ ou à Madame LE SAOUT pour bien comprendre ces exercices préalables de planification, mais sachez que dans la suite de la réunion on reviendra avec le comité des pêches, avec la plaisance, avec la préfecture maritime sur l'ensemble de ces problématiques pour bien comprendre les contributions et les positions des uns et des autres.

Je me permets de me tourner vers Jean-Pierre BOMPARD, membre de la Commission, pour savoir s'il y a des questions précises liées aux présentations actuelles figurant dans le *chat* et méritant d'être relayées. J'en ai vu une sur l'articulation avec le projet des éoliennes de Groix — Belle-Île, projet mentionné par Monsieur LOPEZ. C'est une des questions que j'ai repérées, je ne sais pas s'il y en a d'autres, Monsieur BOMPARD.

M. Jean-Pierre BOMPARD, membre de la Commission particulière du débat public

Il y a une question extrêmement précise de Monsieur François JOB, « *J'aimerais savoir si cette réunion est simplement une réunion d'information, car le projet se fera de toute façon, ou bien y a-t-il encore une discussion possible ?* »

Je vous réponds en tant que membre de la Commission particulière du débat public, et par ailleurs membre de la Commission nationale du débat public. S'il y a un débat public, je l'ai bien dit dans la présentation, cela veut dire que le projet peut être discuté, y compris dans son fondement. Cependant, vous pouvez parfaitement comprendre que les maîtres d'ouvrage défendent ce à quoi ils croient, mais ce n'est pas une réunion d'information, c'est une réunion de débat comme toutes les réunions que nous avons depuis le début, les réunions de proximité ou les réunions d'atelier. Donc, en tant que telle, la mise en cause du projet est tout à fait possible. La décision appartiendra évidemment aux pouvoirs publics, mais il faut que les choses soient claires, toutes les questions peuvent être posées.

M. David PROTHAIS, animateur

Merci, Jean-Pierre. J'ajoute éventuellement une question de Monsieur BAILLEUL qui m'est adressée, vous ne l'avez pas dans le *chat*. Il me posait une question précise, « *J'aimerais apprendre et comprendre comment ces deux projets s'articulent avec le projet des trois éoliennes Groix – Belle-Île de 28 MW.* » C'est vrai que vous l'avez cité, Monsieur LOPEZ. Souhaitez-vous, Monsieur LOPEZ ou Monsieur SELLIER, apporter des éclairages sur la façon dont cela s'articule parce qu'on voit effectivement une proximité géographique assez marquée ?

M. Jean-Michel LOPEZ, directeur général délégué, transitions environnementales énergies marines, région Bretagne

Le projet de ferme-pilote d'éoliennes flottantes de Groix – Belle-Île est un projet de site pilote de trois éoliennes qui seront installées à l'horizon 2022-2023 pour tester l'implantation d'un couple flotteur turbine en conditions océaniques et pour tester le comportement de trois machines dans ces conditions en exploitation maritime. Là, le projet dont on parle est un projet de ferme commerciale pour une première tranche de 250 MW. Si on raisonne sur des turbines de 15 MW, c'est autour d'une vingtaine d'unités, dont le calendrier de mise en place sera postérieur, il a vocation à être mis en production pour vingt ans, mais c'est un projet de dimension commerciale. Le lien entre les deux est que d'un côté on a des sites pilotes et on en a à plusieurs endroits en France, dont un au large de Groix – Belle-Île et trois en Méditerranée qui sont des dispositifs de démonstration, des dispositifs pilotes qui permettent de tester différentes technologies et différents couples flotteur turbine. Derrière cet appel d'offres, cela reste peut-être auprès du même fabricant de flotteurs, peut-être au même développeur, peut-être au même turbiniériste, mais rien ne dit que les réponses des futurs candidats à l'appel d'offres seront forcément celles que l'on connaît aujourd'hui sur les sites pilotes. On est d'un côté sur un dispositif de démonstration, de pilote, de renforcement de savoir-faire et de connaissances sur les questions du flotteur, et d'un autre côté sur la préparation d'un appel d'offres de dimension commerciale.

M. David PROTHAIS, animateur

Merci, Monsieur LOPEZ. Je vois qu'il y a un certain nombre de questions très précises et techniques dans le *chat* que je me permets de ne pas relayer à ce stade dans la mesure où nous sommes sur une thématique de l'usage de la mer et que nous allons approfondir les usages à venir. Cela n'enlève rien à l'intérêt de ces questions. Nous les relayerons soit plus tard dans la réunion si nous avons le temps, soit on vous invitera à les verser sur le site internet pour que des réponses précises puissent être apportées.

Je vous propose afin de garder le *timing* de la réunion, vous l'avez compris, elle est dense, et passer à la deuxième partie où nous allons faire une sorte de table ronde en donnant la parole à un certain nombre d'intervenants : préfecture maritime, comité des pêches, plaisanciers, représentants de l'industrie pour creuser ce que Messieurs SELLIER et LOPEZ nous ont présenté en introduction que sont les enjeux à proximité de la zone ou au sein de la zone pour mieux comprendre la manière dont on peut débattre de cette question du zonage et des impacts du projet sur les usages.

Là encore, les règles du jeu font que je vous invite à effectivement partager vos observations sur le *chat*. Monsieur BOMPARD et ma collègue, Olivia, sont là pour en prendre note et relayer les questions qui peuvent l'être à la fin de chaque intervention avec quelques prises de parole du public, mais on va essayer de tenir la séquence pour vous donner ensuite plus amplement la parole à la suite des interventions. C'est un petit peu les règles du jeu que l'on vous propose pour parcourir tous les usages, car on en a énoncé plusieurs.

Dans un premier temps, nous allons parler des enjeux de sécurité maritime. Pour cela, on a une intervention de Jean-Michel CHEVALIER qui est adjoint au préfet maritime de l'Atlantique. Je vais lui demander de bien vouloir activer son micro et de prendre la parole pour sa présentation.

M. Jean-Michel CHEVALIER, adjoint au préfet maritime de l'Atlantique

Bonjour, Monsieur PROTHAIS. Merci de me donner la parole. Bonjour, mesdames et messieurs, bonsoir plutôt. Je souhaitais en préambule parler de sécurité maritime. Historiquement, le préfet maritime même s'il est en charge de la coordination des moyens de l'État et en charge désormais de la gouvernance, est préfet de l'urgence comme un préfet de département à terre. Cela signifie que l'enjeu de sécurité maritime est essentiel pour le préfet maritime. Il est garant de la cohabitation des usages de manière apaisée et garant de la sécurité en mer. Vous le savez, le préfet maritime est responsable de l'organisation de la réponse de sécurité civile en mer, c'est-à-dire de la gestion des crises en mer. Il est ce qu'on appelle DOS mer, Directeur des opérations de secours, et bien évidemment la perspective de développement de parcs éoliens en mer est un point de vigilance pour l'État et pour le préfet maritime. Il est pris en compte dans l'analyse des risques dans la première partie de ce qu'on appelle le dispositif ORSEC, organisation de la réponse de sécurité civile maritime atlantique. C'est le document que vous voyez à droite sur votre diapositive.

Ce dispositif qui est robuste est une organisation permanente très structurée qui monte en puissance progressivement pour répondre à l'intensité d'une crise maritime. Il y a trois niveaux de crise. Au niveau 3, on mobilise l'ensemble des cellules du centre de traitement de crise pour répondre de manière opérationnelle à une crise maritime qui s'adapte à la nature des événements rencontrés, elles sont régulièrement éprouvées par des exercices en réel, des entraînements, des exercices d'état-major et en étroite coordination avec les autorités préfectorales à terre, que ce soient les préfets de département ou les préfets de zone de défense et de sécurité puisque, vous le savez, il est important de faire le lien terre-mer sur ces événements qui ont un effet générateur en mer qui peuvent arriver à terre ou se dérouler à terre, je pense notamment aux pollutions marines.

Dans le risque éolien pris en compte dans le dispositif ORSEC maritime, on envisage effectivement :

- Un risque de collision, il ne serait pas différent d'une collision entre deux navires par exemple ou entre navires qui s'échoueraient à la côte,
- Les risques de câble,
- Le risque de dérive d'un flotteur, notamment pour des structures éoliennes flottantes,
- Des restrictions d'espace pour manœuvrer les navires, quelle que soit leur dimension, on pense notamment aux grands navires de charge, aux navires de commerce qui ont besoin d'un rayon de giration important pour changer de cap,
- Des perturbations des systèmes radars, des systèmes de radiocommunication ou de positionnement en mer pour les plaisanciers par exemple.

- Des contraintes pour l'intervention des moyens de sauvetage coordonnés par les CROSS sous l'autorité du préfet maritime pour assurer les opérations de sauvetage et d'assistance à la navigation.

C'est ce que je peux dire sur la sécurité maritime. La réponse de l'État d'un point de vue prospective, ce sont trois notes techniques qui ont été produites par la Direction des affaires maritimes, vous les voyez apparaître sur l'écran :

- La première note technique concerne des normes, en tout cas des outils d'aide à la décision et des références pour planifier les champs éoliens en mer.
- La deuxième note technique concerne l'organisation des usages maritimes et leur sécurité dans les champs et aux abords immédiats.
- La troisième note technique concerne les opérations de recherche et de sauvetage.

Bien évidemment, si l'État est responsable de la direction des opérations de secours, l'exploitant qui sera désigné postérieurement par l'État, qui sera lauréat de la concession, est tenu d'établir une planification d'urgence en concertation étroite avec le préfet maritime, le CROSS compétent. Ce plan d'intervention maritime doit être cohérent avec le contenu du dispositif ORSEC du préfet maritime que je viens de citer. Il doit détailler mes modalités de coopération avec le CROSS référent, c'est-à-dire ici le CROSS ÉTEL, et il doit préciser l'organisation interne que l'exploitant a mise en place. Il doit également prévoir des exercices, des entraînements réguliers qui associent les partenaires opérationnels essentiels, ceux de l'État, la SNSM, les moyens de remorquage par exemple.

Dernière diapositive, quels sont les principes ? Nous ne pouvons parler que de principes au stade où nous en sommes du débat public, de réglementation des usages. On peut retenir que ces trois notes techniques définissent des principes qu'il faut distinguer en fonction du processus d'élaboration d'un champ éolien. Bien évidemment, les contraintes sur les usages ne seront pas les mêmes en phase de construction démantèlement et en phase d'exploitation. On peut simplement retenir qu'à l'issue de phases de concertation avec les différents usagers, que ce soient les marins du commerce, les marins de la pêche, les navigateurs de plaisance, et d'autres usagers, il y aura des réunions de concertation, c'est ce qui se passe lorsqu'un lauréat est désigné, des groupes de travail d'usage et de sécurité sont mis en place. Ils permettent effectivement de proposer à l'autorité préfectorale compétente, c'est-à-dire le préfet maritime, des outils d'aide à la décision pour lui permettre de parfaire la réglementation qu'il mettra en place. On retient tout de même que dans les notes de la direction des affaires maritimes, quelques principes ont été définis parce qu'il y a des dangers particuliers au sein d'un champ éolien, autour de la station électrique par exemple un minimum de distance de 200 m d'interdiction d'usage, autour des éoliennes, ce sont 50 m minimum. Les notes techniques évoquaient l'éolien posé. Ici, sur le débat public en cours, il s'agit d'éoliennes flottantes. Il faudra adapter les distances de sécurité par rapport au mode d'ancrage et aux techniques retenues par le lauréat. Il y aura également probablement à discuter des questions de vitesse, de déviation des navires de commerce de fort tirant d'eau, de fort tonnage au-delà d'une certaine distance du *layout*, c'est-à-dire du champ éolien, vraisemblablement au-delà de 2 nautiques. Les navires de plaisance ou les activités de plaisance ne devraient pas être impactés par la présence d'un champ et ils pourront vraisemblablement continuer à le traverser, nous discuterons avec les différents usagers de la plaisance, de la taille des navires ou de la hauteur de mât pour éviter les interactions entre les pâles des éoliennes et les mâts les plus hauts des navires de plaisance.

C'est ce que je pouvais vous dire.

M. David PROTHAIS, animateur

Merci à vous pour cette présentation importante pour que l'on comprenne bien effectivement les enjeux de réglementation qui seront à approfondir.

Je ne sais pas si nous avons eu des réactions dans le *chat* à ce sujet. Jean-Pierre, Olivia, si vous souhaitez relayer des questions relatives à la sécurité.

M. Jean-Pierre BOMPARD, membre de la Commission particulière du débat public

Ce n'est pas tout à fait la sécurité. Comme il n'y a pas les prénoms, je ne sais pas si la question a été posée par une dame ou par un monsieur, P. DES MAZERY. Cette question est très précise. Cette personne pourrait l'expliquer, « *Je ne vois pas pourquoi on exclut une implantation plus loin des côtes.* » On peut aussi poser cette question aux gens qui sont chargés de la sécurité, 80 km, alors que les Britanniques le font, et ainsi de suite. Il y a déjà une question qui entre dans le cœur du sujet.

Pourquoi est-on aussi proche des côtes ? Pourquoi ne va-t-on pas plus loin des côtes ? C'est aussi quelque chose que l'on voit dans les cahiers d'acteurs. J'invite toutes les associations à poser aussi vos cahiers d'acteurs si vous le voulez, mais cette question est posée. Cette personne pourrait en quelques secondes préciser son intervention.

Mme Pascale DES MAZERY

Les contraintes, et surtout les impacts seraient bien moindres si on était plus loin des côtes.

Or, ceci était exclu d'emblée. On nous a expliqué qu'il y avait un problème de retour sur investissement, le LCOE ne serait pas satisfaisant si on allait plus loin des côtes. Or, on voit que les Britanniques le font avec leur projet Hornsea Two, ils sont à 85 km des côtes. Dans le cas d'éoliennes flottantes, elles peuvent parfaitement aller à 200 m de profondeur. Au sujet des coûts, un raccordement en courant continu, RTE nous a dit que si on était loin, ce serait du courant continu :

1. Cela n'a pas que des inconvénients, cela a été dit dans le débat sur les éoliennes de Normandie. Sur le plan environnemental, apparemment, cela présente quelques avantages.
2. On peut voir dans le cadre du projet d'interconnexion France-Irlande qui est porté par RTE que les coûts ne sont pas dissuasifs. En tout cas, ils sont tout à fait à la mesure des coûts envisagés pour le projet lui-même puisqu'on est à peu près à 100 millions d'euros pour 100 km de raccordement. Là, où on nous annonce pour le projet d'éoliennes flottantes pour la première tranche, 750 millions d'euros. Donc, pour trois tranches, à peu près de 2 milliards.

On nous dit d'emblée, cela ne passe pas, ce n'est pas envisageable, ce n'est pas la question alors que c'est une vraie question.

M. David PROTHAIS, animateur

On va la relayer. Pouvez-vous vous présenter s'il vous plaît parce que vous êtes sous pseudonyme ?

Mme Pascale DES MAZERY

Je ne suis pas du tout sous pseudonyme. Je peux aussi me montrer.

M. David PROTHAIS, animateur

Ce n'était pas pour forcer la vidéo, mais je vois juste DES MAZERY. C'est juste pour faire connaissance.

Mme Pascale DES MAZERY

Je me suis présentée comme citoyenne. En fait, je suis plutôt riveraine, mais la case n'existait pas. Par ailleurs, j'appartiens à une association qui va bientôt déposer un cahier d'acteurs qui s'intitule Horizon groisillon.

M. David PROTHAIS, animateur

Merci. Je propose peut-être à Monsieur LOPEZ ou à Monsieur SELLIER de répondre à cette question parce qu'on est plutôt sur le choix du zonage. Pourquoi pas un zonage plus loin ? Je crois, Monsieur LOPEZ, que vous nous avez donné des éléments en termes de maturité de coût ou de priorité. Je ne veux pas faire la réponse à votre place parce que je ne connais pas la réponse, ou Monsieur SELLIER.

M. Guillaume SELLIER, DIRM NAMO

S'agissant de questions de raccordement, RTE peut compléter avec les éléments que j'ai communiqués lors de la présentation.

M. David PROTHAIS, animateur

Très bien.

M. Bertrand BOURDON, RTE

Bonsoir à tous, Bertrand BOURDON, RTE. On a effectivement une limite sur le courant continu qui est en deçà de 100 km de liaisons sous-marines où on est en alternatif. On ne part pas sur du courant continu pour des équilibres technico-économiques. Pour le projet avec l'Irlande, il y a le coût du raccordement, mais on est sur des projets différents puisqu'on va de terre à terre donc avec du courant continu sur une longue distance, de mémoire il doit y avoir 600 km, et avec des stations de conversion, on va dans les deux sens, mais étant positionnées au départ en Irlande. Donc, au-delà de 100 km, effectivement, la question du courant continu peut se poser. C'est pour cela que sur l'AO4 en Normandie compte tenu des puissances et des distances, cela a été évoqué, pour le projet qui nous concerne où on sera dans des distances moindres que les 100 km, le courant alternatif reste la solution technique et économique privilégiée.

M. David PROTHAIS, animateur

Merci de cette intervention. Je vais vous proposer de revenir sur le sujet de la sécurité maritime avec une question à la préfecture maritime, Monsieur CHEVALIER, de Yannick MAHÉ, « *Quel est le statut des éoliennes au regard de la réglementation des navires à l'ancre avec une obligation de veille permanente et de secours en cas d'abordage par exemple ?* » Pouvez-vous apporter une précision ?

M. Jean-Michel CHEVALIER, adjoint au préfet maritime de l'Atlantique

Je ne suis pas un fin juriste, mais d'après mon analyse, les éoliennes, y compris flottantes, ne sont pas des navires. J'en veux pour preuve que la signalisation maritime de ces structures flottantes est conforme à une recommandation de l'AIMS, l'Association internationale de sécurité maritime, et de la réglementation française sur le balisage maritime. Donc, la réglementation O139 indique que ce ne sont pas des navires. Elles sont signalées comme des obstacles, mais pas des navires.

M. David PROTHAIS, animateur

Merci de cette précision. En l'absence de mains levées ou de questions sur ce sujet précis de la sécurité maritime, sachant que la préfecture maritime reste avec nous à notre connaissance, je vais vous proposer de passer à la présentation suivante sur les activités de pêche avec des interventions d'Olivier LE NEZET, Président du comité des pêches de Bretagne et de Julien DUBREUIL, Chargé de mission. Dans un premier temps, ils vont nous présenter l'activité de pêche sur zone. Je vous passe la parole pour cinq ou six minutes de présentation de la pêche pour qu'on puisse tous partager dans cette réunion votre activité.

M. Julien DUBREUIL, chargé de mission, comité des pêches de Bretagne

Merci. Bonjour à tous. Je n'ai pas la main sur le PowerPoint, mais je vais vous laisser dérouler les *slides* une par une. Pour la présentation, on nous a dit de faire relativement court, on va donc essayer de s'astreindre à cette contrainte. Je vais juste vous présenter dans un premier temps la pêche bretonne en quelques chiffres et avec quelques éléments clés. On zoomera un petit peu plus tard sur la zone de débat qui nous intéresse.

La pêche bretonne est la première région de pêche en France. Il y a environ 1 300 navires immatriculés en Bretagne qui opèrent sur une surface sur la carte à droite qui représente à peu près une fois et demie la France métropolitaine. Vous voyez un gradient de couleur à titre illustratif qui montre un petit peu le nombre de navires. Plus c'est jaune, moins il y a de navires. Plus c'est rouge, plus il y a de navires. Vous voyez aussi l'emprise spatiale que représente cette activité. Ce sont 5 000 emplois directs de marins sur ces 1 300 bateaux pour un tonnage débarqué annuellement d'environ 220 000 tonnes auxquelles il faut ajouter environ 80 000 tonnes d'algues. Cela représente un poids économique sur la Bretagne d'environ 500 millions d'euros annuellement. Il faut également ajouter à ce panorama 300 pêcheurs à pied qui opèrent sur les côtes et environ 80 entreprises qui s'attachent à récolter le goémon sur la rive.

La pêche bretonne a une autre caractéristique, elle est polyvalente et diversifiée. Vous voyez les différents graphiques. Sur le premier, en haut à gauche, la grande majorité des navires opérant dans nos eaux sont des navires de moins de 12 mètres qui restent très majoritairement dans la bande côtière, c'est-à-dire dans les 12 milles nautiques des eaux territoriales. Les 25 % de navires qui restent ont entre 12 et 18 mètres s'ils sont à l'intérieur et à l'extérieur des eaux territoriales, et quelques navires de plus de 18 mètres qui opèrent sur la zone dite du large, donc plus de 75 % de leur activité est effectuée en dehors des 12 milles.

Le camembert avec toutes les couleurs vous présente la diversité des métiers pratiqués. Vous voyez que l'on n'est pas dans une région où on a un ou deux types d'engins qui ciblent un ou deux types d'espèces, on est vraiment sur une pêche diversifiée du point de vue des métiers pratiqués, mais également des espèces ciblées. Sur le graphique de droite, vous voyez les principales espèces ciblées en Bretagne. On a un gradient en valeur avec les trois principales espèces : la lotte, la langoustine et la coquille Saint-Jacques à titre d'exemple.

La pêche bretonne structure aussi le territoire. Je vous présente quelques données assez importantes pour vous montrer que si la représentation en matière de valeur n'est pas forcément à la hauteur d'autres types d'activités ou d'industries, elle n'en reste pas moins extrêmement importante sur le plan du maillage du territoire. On a une centaine de ports de pêche en Bretagne et 14 criées. Cela représente environ 500 entreprises dans le secteur aval qui achètent, transforment et vendent le poisson.

Pour faire un focus un peu plus particulier sur la zone qui nous intéresse aujourd'hui, Lorient est le premier port de pêche français. En tonnage, c'est probablement plus Boulogne eu égard aussi aux importations qui s'y opèrent, mais le premier port en valeur est bien le port de Lorient avec une espèce phare débarquée sur Lorient, la langoustine. Sur le territoire lorientais, ce sont 14 000 emplois induits par l'activité de pêche.

Sur la zone du débat public, je ne vais pas pouvoir m'étendre eu égard au temps qui m'est imparti sur une revue de détail des activités de pêche. Une étude a été produite par le CEREMA à la demande du porteur de projet qui présente une forme de description des activités de pêche. Cela donne une certaine image de l'activité qui permet d'apprécier certains paramètres pour évaluer les enjeux spatiaux. De nombreuses cartes sont présentées dans cette étude. Elle est en ligne sur le site du débat public. Vous pourrez en prendre connaissance si vous voulez entrer plus dans le détail sur l'activité.

Je voulais juste apporter un petit point de vigilance sur les cartes qui sont présentées. En effet, l'important dans une carte, ce ne sont pas seulement les gradients de couleur que l'on peut y voir, c'est surtout la grille de lecture qui l'accompagne. Certaines cartes peuvent représenter un nombre de bateaux, un temps de présence sur la zone, le port d'origine de ces navires, une approche aussi sur la dépendance spatiale et la dépendance économique, mais il faut faire attention à tout ce qui conditionne la réalisation de ces cartes, c'est-à-dire la complétude des données par exemple.

Quand on représente des navires géoréférencés, ceux qui ont une balise qui permet de savoir où ils opèrent, ce qui a fondé la carte que vous avez à l'écran, tous les navires qui n'ont pas de géoréférencement sont hors champ. Donc, toute la donnée n'est pas cartographiée et représentée. Il faut donc une vigilance sur la complétude de ces données.

Il faut également être vigilant sur l'interprétation des données. Quand on regarde les données géoréférencées, on y applique une hypothèse, un filtre. On estime qu'en dessous d'une certaine vitesse ou au-dessus d'une certaine vitesse, les navires sont ou ne sont pas en action de pêche, ce qui peut induire également un biais dans l'interprétation et la cartographie finale. Quand on parle de dépendance spatiale ou de dépendance économique, il faut toujours avoir en tête les variabilités entre les années et en matière de prix les fluctuations du marché.

Si vous voulez aller plus dans le détail, regardez le rapport du CEREMA. Je vous en fais très brièvement l'histoire. On nous a dit d'être assez grand public, donc une image assez simpliste de l'activité de pêche. Issu de ce rapport, on voit qu'entre 100 et 120 navires géolocalisés opèrent sur la zone au cours des années récentes ce qui représente entre 20 000 et 30 000 heures de présence sur ce secteur. Ces navires sont pour les trois quarts des navires qui pratiquent les arts traînants, c'est-à-dire des métiers du chalut ou de la senne, et pour un quart des arts dormants, donc des engins qui sont calés, fixes, c'est-à-dire les filets, les casiers ou les palangres par exemple.

L'étude présente également les ports d'origine des navires. Vous en avez une illustration sur la gauche. On voit qu'en fonction de leur port d'origine, Loctudy, Lorient, Concarneau ou Le Croisic, les quatre ports illustrés sur cette *slide*. On peut voir que le schéma d'exploitation n'est pas le même, les navires opérant sur un rayon plus ou moins limité en fonction de leur port d'origine, mais aussi de leur taille ou de leurs métiers pratiqués. Ces navires sont principalement issus des ports du Morbihan, de la zone du Finistère Sud et des Pays de Loire. On peut ajouter ce que je faisais figurer avant, 110 navires opèrent également dans le carré statistique du CIEM qui couvre la zone d'étude. Il y a donc 110 navires qui sont opérants dans ce secteur, mais ils ne sont pas présents sur les cartographies n'ayant pas de dispositif de géoréférencement.

Je vous ai dressé une image un peu simpliste. Je vous avoue que c'est un exercice auquel on n'est pas très habitué, et puis on n'est pas toujours très à l'aise avec ce genre d'exercice qu'on nous demande à diverses occasions, notamment les diagnostics socioéconomiques dans les zones Natura 2000 ou pour un projet industriel en mer en particulier, afin de dresser une image de la pêche dans ce secteur. Ces rapports que l'on produit font généralement une soixantaine de pages qu'on estime incompressibles pour avoir l'intégralité de l'information. Aussi, en quelques minutes, je ne vais pas pouvoir vous détailler cela.

La zone est intégralement couverte par l'activité de pêche. Les navires qui travaillent aux arts traînants sont présents sur la quasi-intégralité de la zone. Les navires qui pratiquent les arts dormants sont un peu plus représentés sur un secteur médian de cette zone, notamment au niveau de la limite de la mer territoriale, c'est-à-dire la bande des 12 milles matérialisée au milieu. Les chaluts sont des données absentes du rapport du CEREMA, ils sont sur des espèces ciblées.

Je ne vais pas entrer dans le détail de la saisonnalité, mais les navires aux arts traînants ciblent principalement la langoustine, le merlu, les poissons plats comme la sole, la lotte et les espèces de daurade ou daurade grisée. Les navires qui pratiquent les arts dormants au métier de l'hameçon pêchent notamment du bar et du lieu. Les métiers du filet ciblent principalement la lotte ou le turbot. Les navires qui pratiquent les nasses et les casiers pêchent des crustacés, araignées, tourteaux, homards et les nasses à poisson ciblent également le congre.

C'était donc une description assez sommaire de ce que représente la pêche dans ce secteur.

M. David PROTHAIS, animateur

Merci, Monsieur DUBREUIL, vous allez poursuivre dans un instant en présentant vos contributions aux précédents exercices de planification qui ont été mentionnés notamment par Monsieur LOPEZ en introduction de cette réunion, vous aviez proposé de revenir sur la zone, mais avant cela on voulait suggérer un petit temps d'échange si vous avez des questions précises sur l'activité de pêche sur les données qui viennent d'être présentées par Monsieur DUBREUIL. Je n'en ai pas vu pour l'instant sur le *chat*. Une question arrive à la volée, je vais peut-être la relayer.

« *Est-ce que certains types de pêche restent possibles au sein de la ferme ?* » C'est une question que j'imagine que vous avez eu l'occasion de poser dans les travaux précédents. Vous pouvez peut-être apporter un élément de réponse.

M. Olivier LE NEZET, président du comité des pêches de Bretagne

Bonjour, Olivier LE NEZET, le président du comité des pêches de Bretagne et du Morbihan. Évidemment, certaines activités de pêche qui ne vont pas à l'encontre de la sécurité des marins-pêcheurs sur la zone doivent rester comme une activité en tant que telle avec une approche qui soit tout à fait sécurisée. Pour certaines activités comme les arts dormants, il n'y a pas, je pense, d'opposabilité avec une cohabitation sécurisée avec les énergies marines renouvelables, c'est déjà le cas dans certains parcs ou futurs parcs qui vont se mettre en œuvre. Pour les arts traînants, il faut évaluer beaucoup d'autres leviers qui permettraient leur continuité en fonction des différents métiers pour qu'ils soient étudiés plus en profondeur.

M. David PROTHAIS, animateur

Je pense que cela donne des éléments d'éclaircissement. Je ne sais pas, Monsieur CHEVALIER, si vous souhaitez apporter des précisions du côté réglementation.

M. Jean-Michel CHEVALIER, adjoint au préfet maritime de l'Atlantique

Jusqu'à présent, dans l'ensemble des champs éoliens développés le long des côtes françaises, tout est fait pour maintenir une activité de pêche en distinguant effectivement les arts traînants et les arts dormants qui ont des contraintes particulières.

Sur le sujet particulier d'un champ éolien flottant, c'est ce que je disais précédemment, en fonction de la méthode d'ancrage il y aura peut-être simplement des périmètres qui seront un peu plus étendus, mais tout ceci sera discuté lors des groupes techniques de travail avec la pêche et avec le futur lauréat et avec les commissions nautiques locales de manière à affiner l'équilibre entre le maintien d'activités et la sécurité nécessaire pour éviter d'avoir des accidents au droit de la station électrique de certaines éoliennes. Je partage ce que vient de dire le Président du comité régional des pêches.

M. David PROTHAIS, animateur

Très bien, merci.

M. Jean-Pierre BOMPARD, membre de la Commission particulière du débat public

David, il y a une question qui est posée, « *Que veut dire heures de présence sur la zone ? Qu'est-ce que cela représente en chiffre d'affaires pour bien comprendre l'impact potentiel ?* » On peut imaginer que ce parc ou ce chantier éolien bouleverse tout de même des équilibres économiques.

M. David PROTHAIS, animateur

Merci. Je me permets de projeter à nouveau la planche qui mentionnait ces heures de présence, 20 000 à 30 000 heures de présence. Pouvez-vous expliquer effectivement, Monsieur DUBREUIL, ce que cela signifie ?

M. Julien DUBREUIL, chargé de mission, comité des pêches de Bretagne

Les heures de présence sur zone sont une donnée qu'expose le CEREMA dans son rapport. Les navires géoréférencés émettent une position par heure via un système qui s'appelle la VMS. Le calcul qui a été fait est de regarder combien de temps les navires étaient présents à l'intérieur du carré soumis au débat public aujourd'hui. C'est une forme de représentation de l'activité de pêche qui n'est pas forcément la seule pour représenter cette activité, et c'est d'ailleurs peut-être sujet à discussion. Que veut dire un temps de présence d'un navire qui vient chercher ses filets parce qu'il pratique les arts dormants versus le temps de présence d'un navire qui pratique une activité aux arts traînants, notamment le chalut ? Cela reste des considérations très techniques. Pour avoir plus de détail, je vous propose de lire ou relire le rapport du CEREMA. Pour compléter la question, il me semble qu'il y avait l'introduction de paramètres économiques. Donc, il n'y a rien à voir avec le chiffre d'affaires. De toute façon, avec les données qui sont à notre disposition dans le cadre de cette étude, on n'a pas de possibilité d'évaluer l'impact. Pour l'évaluer, il faudrait connaître les règles du jeu, c'est-à-dire la superficie exacte du futur champ, l'éloignement entre les différents types d'éoliennes, les métiers possibles à l'intérieur ou complètement proscrits, donc pour faire une évaluation de l'impact économique à proprement parler, à ce stade de projet, on est absolument incapable de le faire. Ce n'est d'ailleurs pas le but de l'exercice.

M. David PROTHAIS, animateur

Merci pour ces éléments de réponse. Je vais peut-être vous proposer de poursuivre dans une deuxième partie pour présenter un peu les travaux et contributions aux différents exercices, et votre contribution à ce débat public en matière de zonage. Je m'adresse au public, n'hésitez pas à poursuivre les échanges sur le *chat* que nous voyons nombreux avec des questions qui touchent notamment à l'impact environnemental qui est un autre sujet important du débat. Il y avait un atelier hier, d'autres ont précédé. Donc, ce sujet est bien sûr éminemment important. On aura l'occasion aussi de le traiter en partie par rapport à l'impact sur la ressource, et éventuellement pour la pêche.

Sans plus attendre peut-être, la deuxième partie de votre présentation sur les contributions du comité des pêches aux exercices de planification précédents.

M. Julien DUBREUIL, chargé de mission, comité des pêches de Bretagne

Pour la deuxième partie de la présentation, je vais éviter de faire des redondances avec ce qu'ont exposé Messieurs LOPEZ et SELLIER précédemment. Je voudrais juste vous dire que dans le cadre de ces deux exercices de planification stratégique à l'échelle de la façade et la planification plus spécifique de l'énergie marine à l'échelle régionale, la manière dont nous avons vu les choses au comité régional des pêches et la façon dont nous avons mené les travaux dans le cadre de ces deux exercices.

Cela a conduit à énormément de réflexions. Les comités se sont réunis, comités départementaux et comité régional, de nombreuses fois par rapport à cette problématique, notamment à partir de 2017, car un double exercice a été mené à partir de 2017, c'est l'émergence des travaux sur le document stratégique de façade et également une volonté d'accélérer pour développer l'éolien flottant, notamment via les travaux de la CRML. Monsieur LOPEZ a aussi rappelé les deux commandes ministérielles sur les différents pas de temps. Les discussions ont abouti à une prise de décision. Il y avait effectivement une nécessité de ne pas avoir d'approche trop stratifiée, de regarder sujet par sujet les énergies marines d'un côté, l'environnement et la planification des aires marines protégées de l'autre, la stratégie maritime sur un troisième axe, mais d'avoir une planification qui se fasse à une échelle globale et complètement intégratrice. Donc, nous avons décidé de nous insérer dans ces travaux sur une approche conjointe, c'est-à-dire de nous impliquer dans les travaux de la CRML et dans ceux du document stratégique de façade. C'était pour nous un moyen de rendre la pêche visible. La pêche est une activité qui n'est pas représentée dans un document réglementaire ou juridique qui

présente l'état de l'activité comme peuvent l'être d'autres activités maritimes, les activités aquacoles, le cadastre conchylicole, les stratégies régionales de développement de l'aquaculture marine. Ces documents ont une portée juridique qui assoit une activité dans l'espace. Pour la pêche, ce n'était absolument pas le cas. Cela nous a paru comme une évidence qu'il fallait rendre la pêche visible dans le cadre de ce document de planification, c'était une première comme l'a rappelé Monsieur le Directeur précédemment. C'était aussi un premier pas pour nous pour représenter cartographiquement une forme de vivre ensemble sur la mer et un moyen d'intégrer les activités nouvelles. Il nous importait surtout que ce soit dans le respect des activités historiques, l'idée n'étant pas de remplacer une activité par une autre.

Plusieurs réunions, travaux et compilations de données, nous ont permis d'exposer ce que représentaient pour nous des secteurs réellement prioritaires pour la pêche en Bretagne. Ceci était basé sur différents critères : l'abondance de navires, la dépendance spatiale de ces navires ne pouvant opérer que dans un périmètre restreint, les accords de cohabitation entre les différents métiers de la pêche qui ont mis parfois plusieurs années, et même des dizaines d'années à émerger et qui reflètent un équilibre un peu fragile sur certains secteurs.

Il nous paraissait extrêmement compliqué de remettre en cause ce genre de zones de cohabitation, le périmètre des accords de la baie de Granville ou du traité de la baie de Granville que vous voyez sur le golfe normand breton, et également une partie des périmètres des gisements classés de coquillages reconnus pour leur productivité.

La synthèse de tous ces enjeux nous a permis dans le cadre du DSF d'annexer à ce document les secteurs prioritaires pour la pêche en Bretagne avec cette grille de lecture qu'il faut avoir quand on regarde cette carte. Ce ne sont pas les seuls endroits importants pour la pêche bretonne, mais quand on regarde l'activité de la pêche bretonne sur ces eaux elle est partout, mais sur certains secteurs elle peut être perturbée de manière beaucoup plus importante. Cela donne deux niveaux de lecture, ce qui se passe à l'intérieur de ces secteurs, et c'est prioritaire, et ce qui se passe à l'extérieur qui est important, mais qui en fonction d'éventuels projets peuvent faire l'objet d'aménagements et conduire à une recherche de compatibilité entre différents usages, dont la pêche.

Cela a conduit également des éléments dans la décision de la priorisation des différents objectifs du document stratégique de façade, et de manière un peu plus simplifiée à une carte que Monsieur SELLIER a présentée précédemment sur la priorisation des différentes activités sur la carte des vocations de la façade nommée. Vous les voyez matérialisées par les différents petits pictogrammes. Sur le nord de la Bretagne, en bande côtière, la pêche est prioritaire. En revanche, au large, la priorité numéro un est accordée au trafic maritime. Sur la pointe de Bretagne, au large, la pêche est également prioritaire comme elle l'est sur la bande côtière de Bretagne Sud ou au large des côtes vendéennes. Un secteur présente une priorité équivalente entre le développement des énergies marines et la pêche maritime, c'est la zone du large en dehors des limites Bretagne Sud. C'est le DSF qui met un petit peu la pêche et les énergies marines dans le viseur d'une recherche de cohabitation sur ce secteur. Donc, cela oriente la réflexion en nous disant, à moyen terme, si développement d'énergies marines en cohabitation avec la pêche il doit y avoir, elle doit s'opérer dans ce secteur.

Pour en revenir aux travaux de la CRML, on remonte un tout petit peu plus loin dans le temps. Les premières cartes qui malheureusement circulent encore dans une certaine presse de temps en temps faisaient état en 2014 du potentiel de l'éolien flottant. Ce sont des cartes qui nous ont pas mal émus à l'époque parce que cela représentait des secteurs extrêmement importants, extrêmement vastes, mais qui ne reflétaient que le potentiel de développement, il fallait donc affiner ces travaux. C'est ce que la CRML a fait et que Monsieur LOPEZ a présenté précédemment.

En 2017, les travaux ayant avancé ont permis de dégager des macrozones. C'est à partir de ce moment qu'on a commencé à s'intéresser aux activités de pêche. Dans certaines discussions, on aurait préféré que l'ordre d'association soit un peu différent, mais c'est ainsi, on ne va pas refaire l'histoire.

En 2017, on a regardé les enjeux pour la pêche dans ces deux secteurs en sachant, comme l'a aussi rappelé Monsieur LOPEZ, que l'objectif de développement du pacte énergétique breton rappelait les objectifs sur lesquels s'était engagée la Bretagne en matière de puissance installée. L'analyse de ces deux secteurs a été faite. Si on passe au secteur du Nord, l'analyse faisait ressortir que ce zonage était extrêmement problématique eu égard au contexte, notamment le développement du parc de Saint-Brieuc avec les retours d'expérience plus ou moins positifs.

Dans le contexte du Brexit, donc une zone potentielle de report de pêche assez prépondérante, il y a également le contexte des îles anglo-normandes avec une certaine forme de remise en question des équilibres dans ce secteur également sous couvert de Brexit qui menaçait un redéploiement de l'effort de pêche sur un secteur potentiel de développement AMR que l'on jugeait incompatible.

On avait également en tête le fort taux d'occupation de l'espace maritime en Manche. C'est un secteur extrêmement anthropisé, quasiment une des mers les plus anthropisées du monde et les zones de cohabitation comme je l'évoquais tout à l'heure ainsi que figuré sur la carte de gauche qui représente une emprise spatiale assez importante. Ceci a conduit les comités à rejeter l'hypothèse de trouver une zone potentielle de moindre contrainte dans le secteur nord Bretagne eu égard à tous ces éléments que je viens de citer.

Donc, les travaux se sont poursuivis sur le Sud. On a confronté les différentes sources de données à notre disposition. On a mené de nombreuses enquêtes auprès des patrons de pêche, beaucoup d'échanges dans les différentes réunions portuaires dans différents secteurs du Finistère et du Morbihan. On a posé plusieurs hypothèses de travail toujours dans le but de rechercher un optimum d'acceptabilité, examiner les secteurs où il était absolument impossible d'envisager la moindre contrainte, et dans un deuxième temps, les secteurs sur lesquels il y avait une possibilité de continuer le travail.

Il est sorti de ces travaux une proposition qui a été portée dans le cadre de la conférence régionale mer et littoral qu'il faut lire de cette manière. Elle prend en compte les autres contraintes par ailleurs, le dérisquage évoqué par Monsieur LOPEZ ayant été réalisé dans le cadre des travaux de la CRML, l'impossibilité d'envisager une zone de moindre contrainte en dehors de cet espace. Il faut dire les choses dans cet ordre. En dehors de la zone orange, on n'a pas pu identifier une ouverture comme quoi une moindre contrainte pourrait être identifiée dans ces secteurs. À l'intérieur de ces 226 km² figurés ici, il y a la possibilité de continuer le travail, de regarder plus dans le détail, pour regarder quelle forme de compatibilité on pourrait trouver entre la pêche et les énergies marines telles qu'évoquées en priorité équivalente dans le cadre du document stratégique de façade.

Nos travaux dans le cadre du débat public n'ont pas évolué depuis 2018. Nous réaffirmons ce secteur dans lequel il faut continuer le travail pour rechercher une forme de compatibilité entre la pêche et l'éolien flottant. Dans le cadre du débat public, nous nous inscrivons aussi dans la volonté de produire un cahier d'acteurs qui rappelle les différents enjeux pour la pêche, les recommandations qu'on pourrait avoir liées à un éventuel développement du projet, tous les points de vigilance issus de nos différents retours d'expérience en matière d'énergies marines, des retours d'expérience issus du parc de Saint-Brieuc ou de la zone pilote de Groix — Belle-Île, et également différentes recommandations liées aux modalités d'intégration qui permettraient d'optimiser cette cohabitation entre énergies marines et pêche. Vous l'avez évoqué tout à l'heure sur le maintien notamment d'une certaine forme d'activité, et même le développement d'autres types d'activités nouvelles.

M. David PROTHAIS, animateur

Merci, Monsieur DUBREUIL, merci, Monsieur LE NEZET, de vos interventions pour le comité des pêches. Je vais passer la parole à Jean-Pierre.

M. Julien DUBREUIL, chargé de mission, comité des pêches de Bretagne

On va essayer de faire un petit complément tout de suite, cela évitera de reprendre la parole plus tard. Olivier LE NEZET veut intervenir.

M. David PROTHAIS, animateur

D'accord, très bien.

M. Olivier LE NEZET, président du comité des pêches de Bretagne

Je vais être assez simple et court. Il est important de retenir que des travaux ont été menés depuis de longues années sur ce projet et sur les autres auparavant en lien avec l'État et la région, et la CRML est vraiment l'outil représentatif de la Bretagne et de ses habitants. C'est le premier point.

Deuxième point extrêmement important, un travail de fond a été fait. Certes, ce travail permet aujourd'hui d'identifier une zone de moindre contrainte. Je rappelle tout de même que cette zone de moindre contrainte tel qu'elle a été identifiée, de toute manière, ceux qui ont à perdre dans cette mise en œuvre de projet sont d'abord et avant tout les pêcheurs professionnels et donc leur activité. Il faut avoir en tête que la profession en Bretagne a toujours été dans une approche d'être dans cette position qui est de ne pas être pour ou contre l'éolien, mais on ne veut surtout pas être des

spectateurs, nous voulons être des acteurs, car il n'y aurait rien de pire que des zones soient identifiées sans concertation avec la profession et la filière et qu'il y ait un impact vital sur les activités. D'où l'intérêt de la mise en œuvre de ce document stratégique de façade qui a permis aussi d'officialiser très clairement les zones de pêche, de pouvoir également identifier les zones vitales d'activité de pêche, et de travailler collectivement avec les acteurs des zones potentielles de moindre contrainte.

Je tiens fortement à souligner sur ce sujet le travail de l'État auparavant sur le DSF, mais aussi sur ces travaux d'implantations futures d'énergies marines, la région a aussi été un acteur prépondérant à partir du moment où on a pu travailler, je n'oublie pas la préfecture maritime évidemment, sur des projets d'envergure qui sont tout de même extrêmement complexes, qui imposent aussi que l'on n'oublie pas les acteurs historiques que sont les pêcheurs en mer, car on est d'abord et avant tout là pour nourrir la population au même titre que d'autres activités de production. Je vous remercie.

M. David PROTHAIS, animateur

Merci, Monsieur LE NEZET.

M. Julien DUBREUIL, chargé de mission, comité des pêches de Bretagne

Très rapidement, en complément, je voulais vous dire que c'est nous qui présentons au titre du comité régional des pêches ce travail, c'est un travail réalisé en lien très étroit avec les comités départementaux. C'est le fruit d'un travail collectif que nous nous permettons de présenter uniquement tous les deux aujourd'hui.

M. David PROTHAIS, animateur

Merci. Peut-être, Jean-Pierre, il me semble qu'il y a eu quelques réactions sur le *chat*. Je vous propose de ne relayer que quelques questions, car on a pris du retard même si vous savez que le sujet ne sera pas épuisé.

M. Jean-Pierre BOMPARD, membre de la Commission particulière du débat public

Quelques questions méritent tout de même une clarification. La dernière question posée est la suivante, « *Je ne vois pas ce que le public vient faire dans cette histoire puisque tout a été décidé en amont.* » Je dis non. S'il y a un débat public, c'est que toutes les questions peuvent être posées. Pour ceux qui sont connectés, vous voyez bien que certains sont hostiles au projet. Ils posent des tas de questions qui ont été plus ou moins traitées dans divers ateliers ou qui sont traitées par le système de questions-réponses.

Une question intéressante a été posée par un intervenant, et là, je m'adresse à Monsieur DUBREUIL, « *Que veut dire rendre visible la pêche ?* »

M. David PROTHAIS, animateur

Vous avez effectivement utilisé cette expression dans votre première planche, rendre visible l'activité de la pêche.

M. Jean-Pierre BOMPARD, membre de la Commission particulière du débat public

C'est une question de Monsieur LE LANN. Rendre la pêche visible. Pourriez-vous préciser ce que signifie, rendre la pêche visible ? Cela interroge le public. Ce n'est pas un débat qui s'adresse aux pêcheurs qui par définition se rendent bien compte qu'ils sont visibles. C'est une question pour Julien DUBREUIL si vous le voulez.

M. Julien DUBREUIL, chargé de mission, comité des pêches de Bretagne

Je vais préciser très rapidement ce que signifie rendre la pêche visible. Quand on fait une figuration des activités de pêche, vous l'avez vu précédemment sur les cartes du CEREMA, c'est toujours compliqué à interpréter. Certains niveaux de compréhension sont parfois difficiles à atteindre. L'idée de rendre la pêche visible est apparue dans le cadre du document stratégique de façade où on était face à un premier document d'orientation stratégique qui était opposable juridiquement. Il nous paraissait important et essentiel, et c'était la volonté de nos élus, que la pêche soit visible en tant qu'activité et qu'on puisse présenter des cartes qui permettent d'asseoir, ce qu'a rappelé Olivier LE NEZET précédemment, les zones prioritaires pour la pêche, que ces zones soient reprises dans ce document, qu'elles n'y figurent pas comme un à-plat de couleur en disant la pêche est partout et finalement elle n'est nulle part, mais bien de définir selon quelques critères toujours perfectibles, on s'est inscrit dans un premier exercice où on a fait des travaux en quelques mois, le document

stratégique de façade est révisable tous les six ans. On espère également monter en puissance sur cette thématique et avoir un deuxième exercice de DSF dans six ans qui présente les choses de manière plus aboutie. Rendre la pêche visible signifie que sur un document stratégique de façade opposable juridiquement, la pêche y figure au même titre que les autres activités.

M. David PROTHAIS, animateur

Merci, Monsieur DUBREUIL, pour cette précision. Je vais passer la parole à Audrey OLIVIER au siège du comité départemental des pêches du Morbihan, elle a levé la main.

Mme Audrey OLIVIER, comité départemental des pêches du Morbihan

Bonjour. Je laisse la parole à un pêcheur qui voudrait intervenir.

M. Anthony SAMSEOU, patron-pêcheur de La Capricieuse II, Lorient

Bonjour à tous. Anthony SAMSEOU. Je suis patron-pêcheur de La Capricieuse II de Lorient. On pratique la pêche au filet et au casier, aux nasses principalement pour pêcher les congres. Toutes ces zones au niveau de ce qu'on appelle la barrière, toute cette zone représente un quart de mon chiffre d'affaires, et même plus, et on y passe entre trois et quatre mois par an en fonction du temps. On nous impose des éoliennes. De toute manière, on n'a pas le choix, on nous les impose. Maintenant, il ne faut pas non plus qu'on soit les oubliés de la pêche. Il faut qu'on soit projeté dans la lumière. J'ai acheté mon bateau il y a juste un an. Je voudrais avoir de la visibilité sur le nombre d'éoliennes envisagé. Pourra-t-on pêcher à côté ? Quel impact y aura-t-il sur les ressources ?

M. David PROTHAIS, animateur

Merci pour cette question, l'impact sur les ressources, l'impact sur l'activité. Cela rejoint une question du chat, « Y a-t-il une étude sur le nombre de pêcheurs qui devront cesser leur activité ? » Ce sont des termes très forts. Donc, l'impact économique également, mais avant de demander une réponse à cette question. Il y a également Sylvie qui voulait prendre la parole.

Mme Sylvie ROUX, déléguée générale, Syndicat maritime Bretagne océan, CFDT

Merci. Je suis Sylvie ROUX. Je suis déléguée générale du syndicat maritime Bretagne océan CFDT qui se trouve à Lorient. Je souhaitais intervenir pour sensibiliser le public et l'ensemble des personnes qui assistent à ce débat aux questions plus socioéconomiques et ce que pourrait entraîner une dégradation de la possibilité de pêcher de tous nos ressortissants dans ce secteur. La pêche sur le secteur de Lorient particulièrement est tout de même une activité importante qui induit elle-même de nombreux emplois sur le secteur. Donc, il faut faire attention pour maintenir une activité de qualité pour toutes les personnes concernées. C'est pourquoi avec les comités en place, j'ai été très favorable à travailler dans le sens du progrès, de la nécessité, nous sommes tellement en besoin de fournitures d'électricité sur la Bretagne, avons-nous vraiment le choix ? Il faut donc accompagner ce projet plutôt que de le subir. L'idée est de protéger l'emploi induit, merci.

M. David PROTHAIS, animateur

Merci. On a encore des interventions après. Je vais tout de même vous proposer de distribuer un petit peu la parole et de passer aux interventions des industriels et de la plaisance pour revenir sur un point d'échanges plus complet. Je vais donc vous proposer encore quelques petites interventions. Monsieur SELLIER voulait prendre la parole et puis le comité des pêches du Morbihan souhaite reprendre la parole. Peut-être une réaction de Monsieur DUBREUIL, et je vous proposerai d'avancer. Monsieur SELLIER ?

M. Guillaume SELLIER, DIRM NAMO

Je vous remercie. Je vais être très bref. Premièrement, sur l'existence jusqu'à présent de la pêche qui ne figurait pas dans les documents de planification, que ce soient les sites Natura 2000 ou que ce soient les dispositifs de séparation de trafic, c'est le premier document de planification qui a un caractère officiel dans lequel l'activité de pêche sans ces gradients d'importance est mentionnée.

Par rapport à la question posée, l'impact de ce projet sur l'activité de pêche, il faut savoir que l'objet de ce projet à l'heure actuelle n'est pas de définir l'implantation précise des éoliennes, mais le meilleur endroit possible en fonction des différentes contraintes environnementales évoquées, activités industrielles, activités économiques, également contraintes paysagères. C'est quelque part la définition d'une zone de moindre contrainte. Comme cela a été évoqué précédemment, les discussions vont continuer avec l'ensemble des acteurs dans un schéma qui va aller de plus en plus précisément sur l'implantation du site.

M. David PROTHAIS, animateur

Merci. Je vais passer la parole au comité des pêches du Morbihan.

M. Anthony AYMON, armateur d'un chalutier

Je suis Monsieur Anthony AYMON, armateur d'un chalutier. Les éoliennes, comme disait mon collègue, on n'est ni pour ni contre, mais pour nous, c'est un gros impact. Donc, avec tout le travail mis en place, on a peur de ces zones, car elles sont déjà rétrécies. Dans nos zones de pêche, nous suivons, car nous pratiquons la langoustine, le poisson, nous ne restons pas dans le même secteur. On a vraiment peur de cette proposition. Tout le travail qui a été fait par le comité local nous donne le sentiment que l'on va être exclu de toutes ces zones. On voudrait tout de même être préservé, car on a une flottille qui diminue vu l'âge de nos bateaux, et nous sommes vraiment impactés.

M. David PROTHAIS, animateur

Merci de cette intervention. Éric GUYGNIEC souhaite intervenir, puis Gaël LE SAOUT. Je vous proposerai ensuite de passer à la séquence suivante.

M. Éric GUYGNIEC, responsable APAK, Lorient

Bonjour à tous, Éric GUYGNIEC, Responsable APAK à Lorient. On a sept bateaux de pêche. Le travail effectué avec le comité est en cours depuis des années. Ces zones décidées entre pêcheurs sont importantes, car ce sont les zones moins impactantes pour nous. On y travaille depuis des années. Comme mes collègues, on n'est ni pour ni contre, mais je préférerais être autour de la table et que l'on soit écouté. L'important pour nous est vraiment d'être écouté, que l'on écoute ce qu'on dit, et si des choses vont dans le bon sens pour nous, on suivra. On n'est ni contre ni pour, mais on suivra le mouvement. Il faut que la pêche soit vraiment autour de la pêche et qu'elle soit vraiment écoutée. Pour nous, c'est vraiment important.

M. David PROTHAIS, animateur

Merci beaucoup de cette intervention. Je propose une dernière prise de parole de Gaël LE SAOUT avant de passer à la suite, ce qui n'épuise pas le sujet comme je vous le disais. On va reparler de la pêche et des autres usages après, mais une dernière intervention du Conseil régional.

Mme Gaël LE SAOUT, conseillère régionale, région Bretagne

Merci. Je voudrais rapidement rappeler qu'on est bien évidemment dans une coconstruction avec les pêcheurs sur ce projet. Comme l'a dit tout à l'heure Olivier LE NEZET, ils veulent être acteurs et à juste titre comme l'a dit à l'instant Éric GUYGNIEC. Il est important que ce projet soit fait avec eux. Dans le cadre du débat public, ils ont bien évidemment leur mot à dire, et il faudra travailler l'étape suivante également avec eux sur la manière dont ils vont pouvoir continuer à y travailler, mais aussi les nouvelles activités qu'on pourra aussi en priorité développer avec eux sur ces zones. Il y a des choses à inventer et à imaginer. Je voudrais redire aussi très rapidement par rapport à l'intervention précédente que ce projet qui est soutenu par la région fait partie d'une stratégie régionale, mais qui s'inscrit elle-même dans une stratégie nationale et dans une stratégie aussi européenne. Pour revenir à la Bretagne, on a effectivement une fragilité énergétique puisqu'on est très dépendant des régions voisines aujourd'hui. On n'est qu'à 7 % de production bretonne de ce que nous consommons en 2010. On n'est qu'à 18 % aujourd'hui en dépit de gros efforts réalisés par les Bretons sur leur consommation et le développement des énergies renouvelables, il faut vraiment qu'on aille plus loin et plus fort. La France est signataire et instigatrice des Accords de Paris. Aujourd'hui, il faut qu'on ait aussi cette maille régionale. Il faut aller vers une autonomie énergétique de la Bretagne plus grande plus forte grâce aux énergies marines. Quand on a 2 700 km de littoral, cela paraît crucial. Il faut aussi que la Bretagne contribue à la transition écologique et énergétique de la France, et cela induit aussi des créations d'emploi. On en parlait, la question a été posée tout à l'heure, mais il y a aussi bien évidemment l'émergence d'une filière industrielle. Aujourd'hui, on sait que le champ de Saint-Brieuc va créer 250 emplois sur Brest. Dans cette période de crise sanitaire et économique que nous traversons, 250 emplois créés maintenant sur le port de Brest ne sont pas anodins. Il y en aura une bonne centaine sur les Côtes-d'Armor pour le port de maintenance. Demain, c'est aussi un développement en Bretagne sud avec le port de Lorient à la fois port de services et port de maintenance qui aura un impact en matière de création d'emplois. C'était ce que je voulais ajouter que globalement pour la stratégie régionale.

M. David PROTHAIS, animateur

Merci. Je vais vous proposer d'avancer sur deux sujets que nous n'avons pas encore complètement explorés, ce qui fait la transition avec vos propos. Tout d'abord, le point de vue des industriels de la filière de l'éolien en mer avec l'intervention d'Anne GEORGELIN, responsable de l'éolien en mer au niveau du Syndicat des énergies renouvelables. On va parler de leur contribution, notamment à la CRML, et on aura aussi la plaisance, autre usage important. Je dis cela parce qu'on a un petit peu glissé sur le programme, je savais que c'était un risque, mais je vous avais promis d'essayer de tenir dans les deux heures. Manifestement, on ne va pas tenir dans les deux heures, mais on va essayer de maîtriser le dépassement de vingt minutes, pas plus de trente minutes, j'espère, pour aborder tous ces sujets. On voit que le programme était copieux. On est en train de pouvoir les aborder. Avant de revenir encore une fois à un temps d'échange global, je vous propose de parcourir le sujet des contributions industrielles et de la plaisance. Je passe tout de suite la parole à Anne GEORGELIN du Syndicat des énergies renouvelables.

Mme Anne GEORGELIN, syndicat des énergies renouvelables

Bonsoir à tous. Merci de me donner la parole. Je vais essayer d'être brève et efficace pour rappeler parmi les usages les contraintes des grands enjeux qui sont ceux de la profession de l'éolien en mer que je représente ce soir. On peut passer à la *slide* suivante qui rappelle que la question de la planification est vraiment importante pour le développement de la filière des énergies marines renouvelables, et ce pour deux raisons :

- Une raison propre à une filière industrielle avec de grands projets, il est important d'avoir une visibilité pour construire au mieux cette filière sur les territoires, créatrice d'industries et d'emplois. C'est surtout une activité nouvelle qui arrive sur un domaine public partagé, et d'ores et déjà occupé par un grand nombre d'activités. Pour s'intégrer au mieux dans cet espace maritime, les acteurs se sont engagés dans cette démarche de planification et de concertation très bien mises en exergue au sein de la conférence régionale de la mer et du littoral à laquelle nous avons participé depuis plusieurs années, mais aussi au sein des conseils maritimes de façade qui ont préparé l'élaboration du DSF. La filière des énergies marines renouvelables est certes une filière industrielle, c'est aussi une filière du maritime relativement modeste aujourd'hui qui a vocation à grandir au cours des prochaines années.
- L'appel d'offres éolien en mer flottant, aujourd'hui, on a eu l'occasion de le rappeler à d'autres moments de ce débat public, c'est vraiment un objet de fierté pour la filière et de fierté française dans la mesure où on a grâce à l'éolienne en mer Floatgen et les premiers parcs pilotes ont déjà bien positionné notre pays sur la filière de l'éolien en mer flottant. Au niveau mondial, il existe peu de réalisations de ce genre. Ce premier appel d'offres commercial sera une première au niveau européen et international.

On a donc des enjeux techniques et économiques particuliers d'autant plus que l'État a situé un prix plafond pour cet appel d'offres à hauteur de 120 € le MW dont on a déjà parlé dans une réunion précédente. C'est un axe ambitieux nécessaire pour limiter le coût du soutien public sur le projet, et puis qui vise aussi à aider la filière à accompagner sa décroissance de coûts, c'est-à-dire la trajectoire qu'effectuera la technologie de l'éolien en mer en principe relativement élevé quand il existe encore peu de projets du genre à un coût beaucoup plus compétitif comme l'éolien en mer posé où on a eu un certain nombre de projets.

Ce rappel a pour objectif d'expliquer l'importance des contraintes techniques et économiques qu'on peut avoir sur le choix de la future zone et qui ont précédé aux éléments que nous avons pu transmettre dans la CRML tels que la région Bretagne dont Jean-Michel LOPEZ nous rappelait sur les grandes zones violettes qui représentaient notre contribution.

Quels sont ces critères techniques ? On a cinq critères. Il faut savoir que ces critères ne sont jamais exclusifs sur l'ensemble de ces éléments, tout est possible. En revanche, ils vont induire une variation plus ou moins importante sur les questions de coût.

- Le premier critère technique pour réfléchir à l'implantation d'un parc éolien en mer est bien sûr la ressource en vent, sa force, son volume et aussi sa direction qui peuvent parfois expliquer certains choix dans l'orientation des parcs ou certains optimums.
- Le deuxième critère, c'est la distance non pas à la côte en tant que telle, mais plutôt au port d'installation et de maintenance. On estime que l'on peut installer des éoliennes très loin, et c'est par exemple le cas ailleurs en Europe, mais sur des volumes plus importants.

Aujourd'hui, sur un parc de 250 MW OU 500 MW, on estime qu'une frontière quelque part s'établit autour d'une trentaine de kilomètres au-delà de laquelle il reste possible d'installer des parcs, mais avec des modèles de maintenance un peu différents qui ont des coûts plus élevés.

- Le troisième critère est le caractère homogène ou non des sols. Ce n'est pas la même chose que de réfléchir à l'implantation d'un parc éolien en mer flottant sur un sol rocheux ou sur un sol plus sédimentaire, mais ce qui est parfois plus compliqué est de gérer au sein d'une même zone une hétérogénéité entre les sols d'implantation des ancres des éoliennes.
- Le quatrième critère est un point juridique. C'est le régime sur lequel se situe le parc éolien en mer. On n'a pas de choix préférentiel entre la ZÉE (zone économique exclusive) ou le domaine public maritime (DPM). En revanche, on sait qu'il y aurait une difficulté ou un risque en tout cas en matière juridique, ou une complexité supplémentaire, à se situer à cheval entre le DPM et la ZÉE.
- Le cinquième critère est technique. Il concerne la bathymétrie, car elle est aussi déterminante pour la technologie qui sera choisie en matière de flotteurs.

Ces cinq grands déterminants permettront d'établir une zone précise. Ils entreront en ligne de compte avec l'ensemble des autres contraintes qui seront remontées par les autres usagers et aussi les enjeux environnementaux. C'est vraiment un exercice de synthèse qui sera réalisé autour d'un processus qu'on appelle parfois le processus d'entonnoir au sens où on commence par rechercher une plus grande zone, et à mesure que les connaissances se précisent le périmètre se réduit. Il se réduira au stade de l'appel d'offres, et ensuite au stade de l'implantation réelle de la ferme puisque sur un parc de 250 MW, on estime une emprise finale de l'ordre d'une cinquantaine de kilomètres carrés.

Ce processus d'entonnoir se poursuit aussi avec la concertation. C'est l'objet de ma dernière *slide*. Le débat public qui s'organise aujourd'hui est un temps fort de la concertation, de l'expression et de la participation de tous, mais ce n'est absolument pas la fin puisque dès lors qu'un porteur de projet sera choisi à l'issue de l'appel d'offres, celui-ci entamera une grande phase de concertation avec l'ensemble des acteurs pour prendre en compte les usages de la zone et les intégrer au projet. Ce travail se fera en deux axes :

- Connaître avec précision dans le détail et établir de bonnes relations avec les usagers de la zone et de bien connaître leurs pratiques. Cela peut paraître anodin, mais c'est vraiment une étape importante pour ensuite intégrer ces différents enjeux, intégrer aussi la connaissance que peuvent avoir les autres usagers de la zone dans la conception du parc.
- Cela peut être sa conception technique ou la façon dont le parc se déroulera. Le moment où le porteur du projet est désigné, il doit concevoir son projet dans le détail et il lui reste encore une grande marge de manœuvre pour affiner tout ce qui sera fait. Cela peut aller de la position exacte des ancrages à la façon dont le projet s'articulera avec l'ensemble des pratiques comme cela a été exposé auparavant.

Le message que l'on voulait faire passer ce soir est vraiment celui de l'ensemble des porteurs de projet potentiels que l'on représente d'une grande ouverture à la coconstruction de ce projet, à la discussion autour de tout ce qui pourrait être imaginé pour permettre la meilleure cohabitation entre ce nouvel objet dans les eaux du sud de la Bretagne et toutes ces activités déjà existantes. Organiser, c'est aussi la responsabilité de l'État, et en étant à l'écoute de toutes les propositions qui peuvent être faites pour garantir cette cohabitation effet coût et usage éventuel.

M. David PROTHAIS, animateur

Merci beaucoup, Madame GEORGELIN, de cette présentation qui éclaire les contributions que Monsieur LOPEZ avait présentées en début de séance pour expliquer pourquoi certaines zones sont plus favorables que d'autres au regard de vos contraintes techniques, économiques et la prise en compte des usages.

Jean-Pierre, je ne sais pas s'il y a des réactions dans le *chat* que nous pouvons relayer à Madame GEORGELIN ou si nous passons à la plaisance.

M. Jean-Pierre BOMPARD, membre de la Commission particulière du débat public

Je pense qu'on pourrait passer au sujet suivant parce que certains éléments vont se regrouper. À cette heure, il vaut mieux que nos amis plaisanciers interviennent.

M. David PROTHAIS, animateur

Cela n'empêche pas l'ensemble des participants d'interpeler Madame GEORGELIN après la présentation des derniers usages de plaisance. C'est aussi un morceau copieux. Je vais inviter Monsieur Philippe DELHAYE, représentant du Comité de pilotage des sports nautiques en Bretagne à faire sa présentation. J'ai vu votre main levée, Monsieur QUENTEL, je vous propose d'intervenir à la suite de la présentation de Monsieur DELHAYE.

M. Philippe DELHAYE, représentant le comité de pilotage des sports nautiques en Bretagne

Avant de passer à cette diapositive, je voudrais revenir sur la notion même de plaisance. J'aimerais vous présenter très rapidement un panorama des activités nautiques que l'on ne peut pas réduire simplement aux activités de plaisance. C'est un petit peu comme si pour la pêche on ne parlait que de la pêche de loisir. Je vais donc essayer de vous présenter une réalité plus large des activités nautiques à la fois sur le plan économique, social, éducatif et environnemental.

Je vous propose de distinguer les activités nautiques encadrées des activités que l'on pourrait qualifier de libres. C'est une distinction comme une autre. Elle n'est pas forcément très pertinente sur le plan de l'économie induite, mais elle nous permet d'identifier un certain nombre de contributeurs concernant la zone du débat. C'est une zone particulièrement couverte par les activités nautiques. On le voit sur la carte présentée. On a plus de cent cinquante prestataires d'activités nautiques sur le secteur. Quand on parle de prestataires, on parle d'activités d'encadrement, de prestations offertes au public en période touristique ou hors période touristique. C'est une activité qui génère une activité directe. Vous connaissez ces structures. On a des microstructures qui sont soit des autoentrepreneurs, soit des entreprises individuelles. On a aussi des centres nautiques qui génèrent plus d'un million de chiffres d'affaires annuels, ce qui est assez conséquent pour notre secteur.

Je vais faire un petit focus sur ces centres nautiques. On voit que la distribution sur le littoral breton est assez importante, et même si la carte est assez dézoomée, on voit une concentration de structures nautiques. À l'écran, on a les structures affiliées à la Fédération française de voile et celles affiliées à la Fédération française d'études et de sports sous-marins sur lesquelles on a fait un focus dans le DSF. Ces centres nautiques sont des acteurs économiques, ils produisent une économie directe, mais une économie induite parce que derrière les activités, derrière les prestations fournies, il y a aussi de la vente de matériel, il y a de la location, de l'entretien, et puis de l'hébergement, de la restauration et du transport. Enfin, il est important en matière d'économie induite de bien avoir conscience que de nombreuses collectivités locales ou territoriales font du nautisme un vecteur d'attractivité majeure pour leur territoire. C'est notamment le cas sur les EPCI concernés par la zone du débat.

Avant d'aborder les activités non encadrées, les centres nautiques, au-delà des prestations qu'ils proposent participent pour un grand nombre d'entre eux à un certain nombre d'objectifs identifiés dans le DSF, des objectifs liés à l'acculturation du public, à la sensibilisation à l'environnement, des objectifs liés à la formation des professionnels et aux problématiques de sécurité, et puis une participation concrète aussi à la sécurisation de l'espace maritime dans le cadre des dispositifs de surveillance et d'intervention mis en place dans les centres nautiques. Ces dispositifs de surveillance et d'intervention concernent les usagers des prestataires d'activités, mais ils concernent aussi l'ensemble des pratiquants qui se déploient sur le littoral, et en particulier sur cette zone concernée par le déploiement de l'éolien.

Concernant ces activités nautiques non encadrées, il est important de souligner aujourd'hui qu'elles ont toujours eu une place importante sur le littoral concerné, mais on observe une croissance exponentielle des pratiques et de la fréquentation des sites avec l'explosion depuis une quinzaine d'années des activités de surf et de kitesurf à côté d'activités plus traditionnelles comme la voile, le kayak de mer et le char à voile, activités qui étaient présentes sur le site. Comme on est sur les activités non encadrées, on peut passer à la plaisance qui dans les activités nautiques est un élément très important.

Sur le secteur qui nous intéresse, cette activité est particulièrement représentée parce qu'on a déjà une multitude de sites, on a des mouillages forains et on a une capacité d'accueil très importante dans les ports de plaisance de la zone. C'est donc une zone très fréquentée par les plaisanciers. Même si la spatialisation du trafic ne rend pas forcément compte des routes de la plaisance sur la zone concernée parce qu'on est souvent sur de petites unités qui passent à travers les mailles de la spatialisation du trafic, on peut dire néanmoins que les routes de la plaisance passent en général au nord de la zone choisie pour l'implantation de parcs éoliens. Ils passent plus à terre.

En revanche, ce n'est pas le cas des courses-croisières, les activités de voile professionnelles. De nombreuses courses empruntent le trajet qui passe au travers de la zone imaginée pour l'implantation du parc éolien. J'ai mis à l'écran les traces de la course en solitaire du Figaro. C'est une course emblématique. C'est une épreuve internationale de renom qui a lieu tous les ans. Sur cette zone, on a plus d'une dizaine de courses-croisières qui concernent beaucoup de professionnels de la course au large qui viennent tirer des bords dans la zone prévue.

On peut faire un petit focus sur les interventions de sécurité recensées sur la zone. Dans la zone prévue pour l'implantation du parc éolien, peu d'interventions sont recensées, ce n'est pas une surprise eu égard au trafic, et eu égard à la faible dangerosité de la zone aujourd'hui. C'est plus significatif dans la zone prévue pour le raccordement de l'éolien à terre. C'est normal au vu de la fréquentation même si un certain nombre de données ne sont pas prises en compte puisque les interventions en première intention réalisées par les centres nautiques ne sont pas forcément recensées, mais on voit qu'il y a plus d'interventions liées au trafic.

Par rapport à ce constat, les impacts que l'on relève et que l'on questionne sont directs et indirects. Ils sont directs par exemple sur la zone prévue pour l'implantation de possibilités d'exclusion, de contournements ou de modalités de traversée du parc pour les activités de voile. On l'a vu en particulier pour la course au large, mais pour la plaisance aussi.

Sur la zone de raccordement, à terre, la question aussi de l'exclusion temporaire pour des raisons de maintenance ou d'exclusion permanente en fonction du site de raccordement pose également question. On se pose aussi des questions sur les impacts indirects sur nos activités. On n'a pas de données concernant les éventuelles modifications des champs de vent sous le vent dominant de la zone d'implantation de l'éolien. On n'a pas trop de données non plus sur l'impact possible sur les trains de houle qui alimentent les plages du grand site ou dunaires. La carte à l'écran représente les sites de plongée sur la zone du débat. On n'a pas non plus de données sur l'impact sur la faune et la flore sur des sites de plongée actuels. J'ai vu des questions dans le *chat* sur ces sujets. Ce sont aussi des questions que se posent les professionnels et les fédérations délégataires des sports nautiques.

Cette rapide présentation est terminée. Je vous remercie.

M. David PROTHAIS, animateur

Merci à vous pour cette présentation des enjeux pour la plaisance. Je vais proposer éventuellement à Jean-Pierre ou Olivia de relayer des questions spécifiques aux deux présentations qui viennent d'avoir lieu.

M. Jean-Pierre BOMPARD, membre de la Commission particulière du débat public

On a des questions qui s'adressent notamment au Syndicat des énergies renouvelables sur le thème, on commence par 250 MW et 500 MW, cela ne s'adresse pas qu'au Syndicat des énergies renouvelables, mais derrière n'y a-t-il pas d'autres projets en cours ? N'est-ce pas le souhait aussi des industriels qu'il y ait d'autres projets qui se mettent en place ? Est-ce le début ? Cela va-t-il continuer ? Cela s'adresse évidemment aux autorités par définition sur la stratégie de programmation pluriannuelle de l'énergie, mais les industriels peuvent aussi avoir comme il y a eu un échange tout à l'heure sur la distance et sur la puissance, les industriels souhaitent peut-être que 750 MW soient un début et non pas une fin.

C'est bien une question qui a été posée.

M. David PROTHAIS, animateur

Y a-t-il d'autres questions éventuellement pour Anne GEORGELIN ou sur la plaisance ? Si ce n'est pas le cas, je vais proposer à Anne GEORGELIN de réagir. Je vois aussi qu'Armand QUENTEL du comité des pêches a levé la main, je lui donne la parole après. Je vous propose de répondre à la question et on va entrer dans la séance de questions et de réactions libres en cette fin de réunion pour croiser les usages et les contraintes sur la zone. Madame GEORGELIN ?

Mme Anne GEORGELIN, syndicat des énergies renouvelables

Le souhait des industriels dans leur ensemble, ceux qui produisent les machines comme ceux qui les installent ou l'ensemble des sociétés qui peuvent intervenir sur la production des composants ou la maintenance, est de pouvoir travailler sur l'éolien en mer en France comme ils peuvent déjà le faire ailleurs en Europe. Cependant, ce ne sont pas les industriels qui décident directement d'installer un parc au large de la Bretagne ou ailleurs en France. Il y a bien une stratégie établie par l'État dans le cadre d'une politique beaucoup plus globale de notre transition énergétique. En ce sens, l'État a

donné un cadre qui représente son choix, notamment une ligne a été soulignée dans le *chat* d'un gigawatt par an installé ou lancé en appel d'offres à partir de 2024. Cela donne donc une perspective.

Pour autant, tout le travail de décision sur les lieux d'implantation de ces volumes est aujourd'hui à coconstruire avec l'ensemble des acteurs et structures de gouvernance qui permettent de planifier les lieux d'installation. C'est l'objet notamment des travaux menés au sein des conseils maritimes de façade ou de différentes instances de concertation du milieu maritime.

En revanche, aujourd'hui, on peut dire à titre d'éclairage que l'on va forcément considérer qu'un gigawatt représente quatre projets de 250 MW. Cette taille de 250 MW pour l'éolien en mer flottant au sud de la Bretagne est une étape intermédiaire. On vous a dit aujourd'hui qu'on était au stade des fermes-pilotes. L'éolien en mer flottant est une technologie nouvelle, mais elle va converger dans les dix prochaines années avec l'éolien en mer posé.

L'idée est juste d'avoir une marche intermédiaire entre les parcs-pilotes d'une trentaine de mégawatts, l'objectif des fermes commerciales est aujourd'hui de l'ordre de 750 MW ou même 2 000 MW comme pour le projet d'Hornsea précédemment cité. De fait, pour ne pas y passer directement, on a une étape intermédiaire à 250 MW ce qui représente une vingtaine de machines.

L'intérêt de cette planification est bien de pouvoir prévoir en amont et en prenant en compte l'ensemble des données en matière d'usages et d'environnement l'installation de ces éoliennes. Quitte à instaurer un rythme régulier de projets en France, autant le prévoir le plus en amont possible et au mieux.

M. Jean-Pierre BOMPARD, membre de la Commission particulière du débat public

Je fais une sorte de changement de pied comme on dit quand on fait du football. Je reviens sur la plaisance. Il y a une question posée par Monsieur Jean-Claude FAVERIS, pourquoi une étude genre CEREMA... mais ce monsieur pourrait prendre la parole.

M. Jean-Claude FAVERIS

Je me présente. Je dirige une association de plaisanciers, une fédération morbihannaise, mais je suis dans une fédération plus large qui s'appelle l'AFNPRM. On est très étonné de voir des cartes, des arguments extrêmement intéressants de la part des pêcheurs professionnels ou des énergies maritimes renouvelables, mais rien sur la plaisance en matière de chiffres. On a des chiffres en nombre d'emplois et en valeurs économiques qui sont majeurs, mais si on doit faire des poids économiques, il faudrait que chacun ait les mêmes chiffres. On ne les a pas pour la plaisance. Je salue le travail de Philippe DELHAYE, mais il est aussi incomplet parce qu'il n'a pas tous les éléments de navigation de plaisance, des gens qui ne sont pas dans la Fédération française de voile, etc. Donc, on parle dans le vague.

M. David PROTHAIS, animateur

Monsieur SELLIER a levé la main. J'imagine que c'est pour apporter des éléments de réponse sur la prise en compte de ces données. Monsieur SELLIER, souhaitez-vous réagir ? Je l'ai vu apparaître et puis disparaître. Je ne sais s'il est avec nous. Monsieur DELHAYE, voulez-vous réagir par rapport à l'interpellation de Monsieur FAVERIS ? Ce sera Monsieur SELLIER.

M. Guillaume SELLIER, DIRM NAMO

Le document stratégique de façade ne représente pas uniquement trois cartes qui ont été proposées. C'est tout de même un document de 1 600 pages qui a analysé de manière assez détaillée l'ensemble des activités économiques. C'est le premier point.

Deuxième point, la plaisance est représentée à la commission permanente et au conseil maritime de façade. Ils ont eu l'occasion de s'exprimer.

Troisième point, le ministère des Sports a également travaillé avec nous à l'élaboration de ce document. La carte des vocations qui vous a été présentée est une page sur les 1 600 pages du document.

M. David PROTHAIS, animateur

Merci.

M. Jean-Pierre BOMPARD, membre de la Commission particulière du débat public

Il y a peut-être une question de sécurité à laquelle Monsieur CHEVALIER pourrait répondre, la sécurité sur la question des plaisanciers dans la version encadrée et non encadrée. Monsieur CHEVALIER, que pourra-t-on faire à l'intérieur de ce parc ?

M. Jean-Michel CHEVALIER, adjoint au préfet maritime de l'Atlantique

Je pense que j'ai déjà donné les éléments de réponse. Je vous ai parlé de principes qui ont été posés par les notes de la Direction des affaires maritimes, et je n'ai pas parlé de loisirs nautiques, car on est tout de même très au large. Le kayak et le surf relèvent tout de même des activités côtières. De toute façon, des limites réglementaires sont posées à l'exercice de certaines activités, mais au large la plaisance en tant que sport professionnel ou de loisir, je crois vous avoir dit qu'il n'y aurait vraisemblablement d'exclusion de traverser un champ, peut-être des limites liées à la taille des navires ou à la hauteur des mâts. De toute façon, ce travail sera réalisé dans le cadre des commissions avec des usagers de la mer pour effectivement affiner les mesures réglementaires qui pourraient être prises dans une optique de sécurité. J'ai également indiqué qu'autour de la station électrique de la zone de convergence des câbles des différentes éoliennes il y aurait probablement des mesures d'exclusion, en tout cas ces distances d'exclusion minimales sont posées dans une des notes techniques, 50 mètres autour de chacune des éoliennes, 200 mètres autour de la station électrique. Bien évidemment, il n'est pas prévu d'autoriser des manifestations nautiques à l'intérieur d'un champ éolien. Cela peut se comprendre relativement aisément pour des raisons de secours à organiser, de signalisation, mais la traversée en route ne pose pas de problèmes particuliers.

M. David PROTHAIS, animateur

Merci de cette intervention. Je propose de passer à la phase d'échanges un peu libres après l'ensemble des présentations. Il est 19 h 15. On peut essayer d'avoir un petit quart d'heure d'échanges avant de clôturer cette réunion si cela vous convient. Monsieur QUENTEL a levé la main depuis un petit moment. Je vais lui proposer d'intervenir maintenant.

M. Armand QUENTEL, comité des pêches de Bretagne

Merci beaucoup. Il y a un écho, je suis désolé.

M. David PROTHAIS, animateur

Si vous êtes plusieurs à utiliser un ordinateur, il faut couper le son dans la pièce de l'autre ordinateur pour éviter les effets de boucle.

M. Armand QUENTEL, comité des pêches de Bretagne

On est un petit peu éloigné, mais on partage un haut-parleur. Je voulais simplement rappeler que la pêche ne met pas en cause les grands choix qui ont été portés au niveau international qui nous demande pour répondre aux exigences du changement climatique de réduire nos émissions de gaz à effet de serre. Il s'avère qu'il y a des gens beaucoup plus intelligents que moi qui ont dit que les éoliennes, les énergies nouvelles renouvelables en général sont une partie de la réponse, et une partie significative. Comme concrètement, il est très difficile de mettre de l'énergie atomique sur la région Bretagne, on a eu des expériences qui se sont soldées par un refus. Donc, il faut forcément qu'on arrive aux énergies nouvelles renouvelables. Les éoliennes sont une partie de la réponse quoiqu'on en dise puisque cela produit de l'énergie sous forme électrique en utilisant l'énergie mécanique du vent. Je ne sais pas si cela va réduire globalement, mais c'est une partie de la réponse et on vous le présente comme tel. Donc, cela a été acté par la commission de régulation de l'énergie. Cela a été confirmé par la programmation pluriannuelle de l'énergie. On est très respectueux de notre État et de la façon démocratique dont il fonctionne. Donc, si cela doit se faire ce parc, c'est déjà le fruit de longues réflexions, si cela doit se faire, il faut bien comprendre que ce n'est pas par hasard que dans le document stratégique de façade il y a une carte qui présente les vocations par priorité. Si vous regardez la carte, il y a un sous-titre qui le précise. Ce sont des vocations qui sont priorisées.

Sur cette zone 3B, il y a en équivalence les énergies marines renouvelables et la pêche. Ce sont les deux seuls acteurs. Tous les deux en tant qu'acteurs, nous produisons de l'énergie. La pêche produit de l'énergie qui est directement assimilable par les humains, c'est de la nourriture. Il faut le voir comme tel. C'est nécessaire à la vie des humains de manger. Je veux bien comprendre qu'il est nécessaire de s'amuser, de jouer, d'avoir du superflu, mais là on est plutôt sur la recherche de l'essentiel. Cela sera peut-être de plus en plus prégnant avec les années à venir, et peut-être que la

problématique alimentaire sera un vrai sujet, et là on viendra sans doute nous chercher aussi. On est tous les deux acteurs.

Comment arrivons-nous à nous marier ? C'est une analogie que j'aime bien parce qu'elle explique à tout le monde la façon dont cela doit se passer. C'est en quelque sorte le vivre ensemble. C'est aussi le consentement à vivre ensemble. Quelles sont les conditions du consentement ? C'est une forme de contrat en quelque sorte. C'est donc comme une forme de contrat entre les producteurs qui nous exproprient quelque part de la zone dans un premier temps. Ce sera très difficile de travailler ensuite avec tous les câbles, les ficelles et les ancrages. On va considérer que l'on est exproprié. Il faut donc une forme de compensation parce que la pêche est aussi attaquée sur sa production, ses émissions de gaz à effet de serre. Donc, on doit assurer notre transition énergétique. Si l'État décide qu'au-delà des 12 milles, il y aura une façon de remplir ce contrat qui est celui d'assurer une transition énergétique dans un but de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Dans ce cas, on ne sera pas perdant perdant puisque quelque part on pêchera peut-être moins, le chiffre d'affaires sera déséquilibré, mais si on échange avec une autre forme d'énergie et une assistance pour assurer cette différence dans l'utilisation de l'énergie en prenant une motorisation particulière qui permet de ne pas émettre de gaz à effet de serre, ce sera d'autant qui soulagera et qui permettra aux entreprises de pêche d'avoir un équilibre. J'ai déjà exprimé cette position. C'est peut-être une manière de voir de façon un peu humoristique, mais cette approche doit se faire. Les pêches comme toutes les activités, quand vous faites du transport, c'est pareil, cela émet des gaz à effet de serre globalement, du CO₂ en particulier, et c'est quasiment indestructible ce CO₂. On en a pour quelques milliers d'années peut-être, je ne sais pas ce que cela va donner, mais en tout cas on doit répondre à cette obligation. C'est pour cela qu'on n'est ni pour ni contre, on demande quelles seront les conditions du contrat. Donc, il faut bien le noter. Malheureusement ou heureusement, je ne sais pas, n'oubliez pas que la pêche est tout de même producteur d'un élément important pour la vie des humains, c'est la nourriture. C'est comme les paysans, on a les mêmes contraintes, mais certains nous aiment, d'autres ne nous aiment pas. On ne mérite ni excès de bonheur ni indignité, on veut simplement continuer à faire notre travail en assurant cette mission et elle est très bien exprimée.

M. David PROTHAIS, animateur

Je vais vous inviter à conclure, Monsieur QUENTEL.

M. Armand QUENTEL, comité des pêches de Bretagne

Elle est très bien exprimée. Je sais que c'est un peu coupé, très bien. Merci de m'avoir interrompu.

M. David PROTHAIS, animateur

Désolé, je ne voulais pas vous interrompre, je voulais juste vous inviter à conclure parce que nous sommes à dix minutes de la fin de la réunion. Je voulais m'assurer que d'autres personnes ne souhaitaient pas prendre la parole. N'hésitez pas à lever la main comme cela a été fait jusqu'à maintenant avec Zoom pour prendre la parole. Nous avons également d'autres observations sur le *chat* en parallèle qui s'expriment.

M. Jean-Pierre BOMPARD, membre de la Commission particulière du débat public

Une partie des questions posées renvoie à d'autres ateliers, notamment sur le problème, « *Est-ce que construire des éoliennes permet de faire baisser les émissions de gaz à effet de serre ?* » On ne va pas débattre de cela. Là, on est sur un débat sur les zones. Donc, il faudrait se centrer sur ce sujet, sur le zonage au sens propre du terme. Les autres trouvent des réponses satisfaisantes ou pas, mais sur les divers ateliers, notamment pour les calculs économiques par tonne/CO₂ essentiellement théorique relèvent des lobbies des économies d'énergie. Ces questions peuvent être posées au maître d'ouvrage.

M. David PROTHAIS, animateur

Tout à fait. Je vois également d'autres questions. Monsieur QUENTEL parlait d'expropriation et de compensation. Une personne qui n'a pas décliné son identité, mais qui s'appelle NB, posait une question sur l'expropriation, la compensation. Les pêcheurs ne sont pas propriétaires selon cette personne des fonds marins. C'est une question qui effectivement interpelle l'État. Je vois deux mains levées. Monsieur DUBREUIL, vous vous êtes déjà exprimé avec Monsieur LE NEZET, si cela ne vous dérange pas je donne d'abord la parole à Monsieur David RONTET, et puis à vous.

M. David RONTET

Je voulais intervenir sur ce qui a été dit par la préfecture maritime sur les zones d'exclusion liées aux zones de connexion terrestre et l'impact que cela peut avoir sur les sports nautiques. On l'a très bien vu sur des sports nautiques avec une forte concentration sur la zone littorale, cela a été rappelé par Monsieur le Directeur. Sur le coût, on est sur des zones où sur ce territoire on a beaucoup de couches de protection environnementale, de couches de classement patrimoniales. Il y a justement des enjeux d'adéquation entre différents objectifs de protection de l'environnement, de sécurité, d'adéquation entre des politiques touristiques, etc. Il faudra tout de même faire très attention à l'emplacement de ces connexions, et surtout s'il y a une zone d'exclusion de 200 mètres, sur l'impact indirect que cela peut avoir sur des équilibres en train de se construire qui sont assez fragiles. Une zone d'exclusion de 200 mètres dans un territoire déjà à forte fréquentation où les conflits d'usage sont assez complexes à gérer peut avoir des conséquences assez fortes en perte d'emplois, en gestion de sécurité. La zone de connexion sur le sujet des sports nautiques est vraiment importante à intégrer.

M. David PROTHAIS, animateur

Merci de ces questions. Je pense que la préfecture maritime a levé la main ainsi qu'Hermine DURAND de la DGEC, il y a peut-être une réponse à deux voix.

M. Julien DUBREUIL, chargé de mission, comité des pêches de Bretagne

Je voulais apporter une précision. Je me suis probablement mal fait comprendre.

Quand je parlais de zones d'exclusion de 200 mètres autour de la station électrique, je dis bien de la station en mer au sein du champ et de 50 mètres autour des éoliennes, posées par une note technique de la Direction des affaires maritimes, je ne parle pas de la zone de raccordement du câble à terre. Le câble à terre sera soit protégé, soit enfoui, et il n'interdira pas le maintien d'activités de loisirs nautiques et autres activités économiques. 200 mètres, il s'agit de la sous-station électrique à l'intérieur du champ éolien au large.

M. David PROTHAIS, animateur

D'accord. Hermine DURAND de la DGEC, souhaitez-vous intervenir en réponse à cette question ?

Mme Hermine DURAND, ministère de la Transition écologique, DGEC

Bonjour, Hermine DURAND du ministère de la Transition écologique, Direction de l'Énergie et du Climat. Je voulais répondre à la question sur la compensation. Effectivement, il est important de rappeler que dans le cadre du développement des projets éoliens en mer, il y a dans le domaine public maritime une taxe éolienne en mer qui est prévue. Elle doit être affectée aux communes littorales, au comité des pêches, à l'OFP et à d'autres entités. Il y a également du côté de la zone économique exclusive qui est prévue dans la macrozone soumise aujourd'hui au débat public. Aujourd'hui, il n'y a pas de taxe éolienne en mer, mais nous y travaillons au niveau de la DGEC pour harmoniser les régimes, que ce soit du côté du domaine public maritime ou zone économique exclusive. Nous avons bien cet enjeu en tête et nous y travaillons. J'ajouterais également que cela concerne la phase d'exploitation des parcs éoliens en mer. Toutefois, il est également possible de prévoir des compensations au niveau des phases de travaux de construction des parcs éoliens en mer. Dans ce cas, ce sont des compensations portées directement par les lauréats de l'appel d'offres.

M. David PROTHAIS, animateur

Merci de cette précision. Je vais proposer à Monsieur DUBREUIL de prendre la parole.

M. Olivier LE NEZET, président du comité des pêches de Bretagne

Excusez-moi, c'est plutôt Monsieur LE NEZET.

M. David PROTHAIS, animateur

Monsieur LE NEZET, c'est à vous.

M. Olivier LE NEZET, président du comité des pêches de Bretagne

Merci. Je vais être très bref. Précédemment, il y a eu une prise de parole de la région Bretagne et de Gaël LE SAOUT sur le gain d'emplois nets. Il est surtout important de rappeler qu'il ne s'agit pas d'un emploi créé pour en supprimer un autre, mais bien pour une création d'emplois qui puisse aussi contribuer au développement de la région, et même au-delà, ou au plus près du territoire. C'est l'aspect important. On ne crée pas un emploi d'énergies marines renouvelables pour supprimer un emploi de la pêche par exemple. C'est bien pour essayer de développer l'économie maritime qui est chère à tout le monde comme étant, Armand l'a rappelé tout à l'heure, surtout une activité de pêche, mais surtout de cueillette, et derrière on a tout de même des emplois qui sont très fragiles. Je rappellerais juste un dernier point, une dernière prise de parole, quand on dit que la taxe éolienne vient au comité des pêches, c'est une erreur sémantique parce qu'elle va d'abord et avant tout pour des projets de pêche durable, elle ne va pas au comité des pêches, elle va pour des projets collectifs de pêche durable, ce n'est pas la même chose. Merci.

M. David PROTHAIS, animateur

Merci de cette précision. Il est 19 h 27. Je suis désolé. Nous avons dépassé le temps originalement prévu pour cette réunion d'une demi-heure. Je pense que c'est lié à la richesse des échanges que nous avons eus et des nombreux usages sur la zone qui ont été soulignés. Cela n'épuise pas le sujet. Comme vous le savez, le débat n'est pas terminé. Je voulais vous proposer de bientôt conclure et de passer la parole à Laurent PAVARD, président de la Commission particulière du débat public, pour qu'il nous fasse un petit mot de fin si cela vous convient. Je vois qu'il y a moins de mains levées. Je vois qu'on a beaucoup débordé. C'est donc une proposition que je vous fais pour terminer à un horaire raisonnable. Si cela vous convient, Monsieur PAVARD.

M. Laurent PAVARD, président de la Commission particulière du débat public

Merci. Si on veut terminer à 19 h 30, j'ai deux minutes. Je vais essayer d'être très bref. Je voulais d'abord remercier tous les participants et les intervenants pour la qualité des échanges que nous avons eus ce soir. On a dépassé l'horaire, mais cela valait la peine, et on a d'ailleurs encore plus d'une centaine de personnes à l'heure où je vous parle, donc vraiment merci. J'ai noté dans le *chat* une note de Madame Sophie FRANCE qui disait, réunion en Zoom, ce n'est pas une réunion inclusive, cela laisse de côté beaucoup de monde. C'est vrai, notre souci était de faire des réunions en présentiel évidemment, mais vous devez bien comprendre que nous avons été contraints comme tout le monde par la deuxième période de confinement et il fallait trouver des solutions. Je pense que cette réunion nous montre tout de même qu'on peut avoir des discussions assez approfondies avec beaucoup de monde. Cette réunion a permis de clarifier toute une série de positions et je voulais vraiment remercier les socioprofessionnels qui nous ont parlé ce soir. Pour ce qui me concerne, je suis beaucoup plus au clair que tout à l'heure.

Je pense que le débat a progressé. Le *chat* a aussi été très nourri. Deux choses, il est archivé. Donc, il sera mis en ligne en même temps que notre session de ce soir. Les positions qui ont été exprimées ne sont pas perdues, elles vont être versées au débat, c'est un point que je voulais souligner.

Je voulais également souligner que beaucoup de questions ont porté sur des éléments qui ont déjà été soulevés ou traités lors de réunions précédentes. Donc, je voulais inciter chacun, ceux qui ont des questions de stratégie bas carbone ou autres d'aller voir le calendrier des réunions lorsque nous avons traité ces sujets, ils trouveront, j'espère, des réponses à leurs questions.

Je terminerai juste en vous rappelant que nous avons encore quelques réunions pour achever notre débat. La semaine prochaine, nous aurons une réunion qui sera du même objet, le 27 novembre, plutôt destinée aux gens des Pays de Loire. Nous avons une réunion de proximité à Concarneau. C'est une réunion qui avait tout son sens en présentiel d'être à nouveau dans le Finistère. Nous l'avons maintenue malgré tout. Nous avons une trentaine d'inscrits à ce jour. Elle est plus destinée à l'attention du public finistérien. Il est évident que nous aurions préféré pouvoir y aller. Je ne mise pas sur une ouverture du confinement à cette date pour que nous puissions y aller. Si c'est vraiment possible, nous irons évidemment à Concarneau.

Le 10 décembre, nous aurons une réunion de synthèse où nous essaierons de faire une synthèse de l'ensemble des contributions en particulier sur ces questions de zonage, c'est une attente du ministère, peut-être aussi d'ailleurs en matière d'orientation sur le cahier des charges de l'appel d'offres à venir.

Le 17 décembre, nous aurons une réunion de fin de débat où la Commission rendra compte au public de ses premières constatations sur ce débat.

Je rappelle que le débat se termine le 21 décembre sauf erreur de ma part, et tout ce qui est système de questions-réponses sera ouvert jusqu'à cette date.

Je voulais vous remercier de votre présence. Je vous dis à bientôt si nous avons le plaisir de nous retrouver en ligne prochainement. Au revoir.

M. David PROTHAIS, animateur

Un grand merci à tous et une très bonne soirée à tous les participants. Au revoir.